

COMITÉ VENDÉE  
FFHANDBALL



# ANNUAIRE SAISON 2022/2023

Comité de Vendée de Handball – BP – 241 – 202 boulevard Aristide Briand  
85006 LA ROCHE SUR YON  
[6285000@ffhandball.net](mailto:6285000@ffhandball.net)  
☎ 02-51-44-27-11 – site : [www.handball-85.org](http://www.handball-85.org)

# SOMMAIRE

✓ Organigramme du Comité	p 2
✓ Composition des différentes commissions	p 3
✓ Les clubs et leurs correspondants	p 4 à 12
✓ Règlements généraux	p 13 à 22
✓ Règlements des championnats seniors +16 ans départementaux	p 23 à 24
✓ Règlements des championnats jeunes départementaux	
○ Masculins U19-U16-U14-U12	p 25 à 34
○ Féminines U17-U15-U13	p 35 à 42
✓ Règlement des Coupe et Challenge de Vendée Senior	p 43 à 47
✓ Les tarifs	p 48 à 49
✓ Le calendrier général seniors et jeunes	p 50
✓ Memo & liens MMA	p 51 à 52

## LIGUE DE HANDBALL DES PAYS DE LA LOIRE

2 rue Guynemer – BP 30146

SEGRE CEDEX

Tél. 02-41-26-26-26 Fax 02-41-26-27-00

6200000@ffhandball.net

<http://www.handball-paysdelaloire.fr>

## FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL

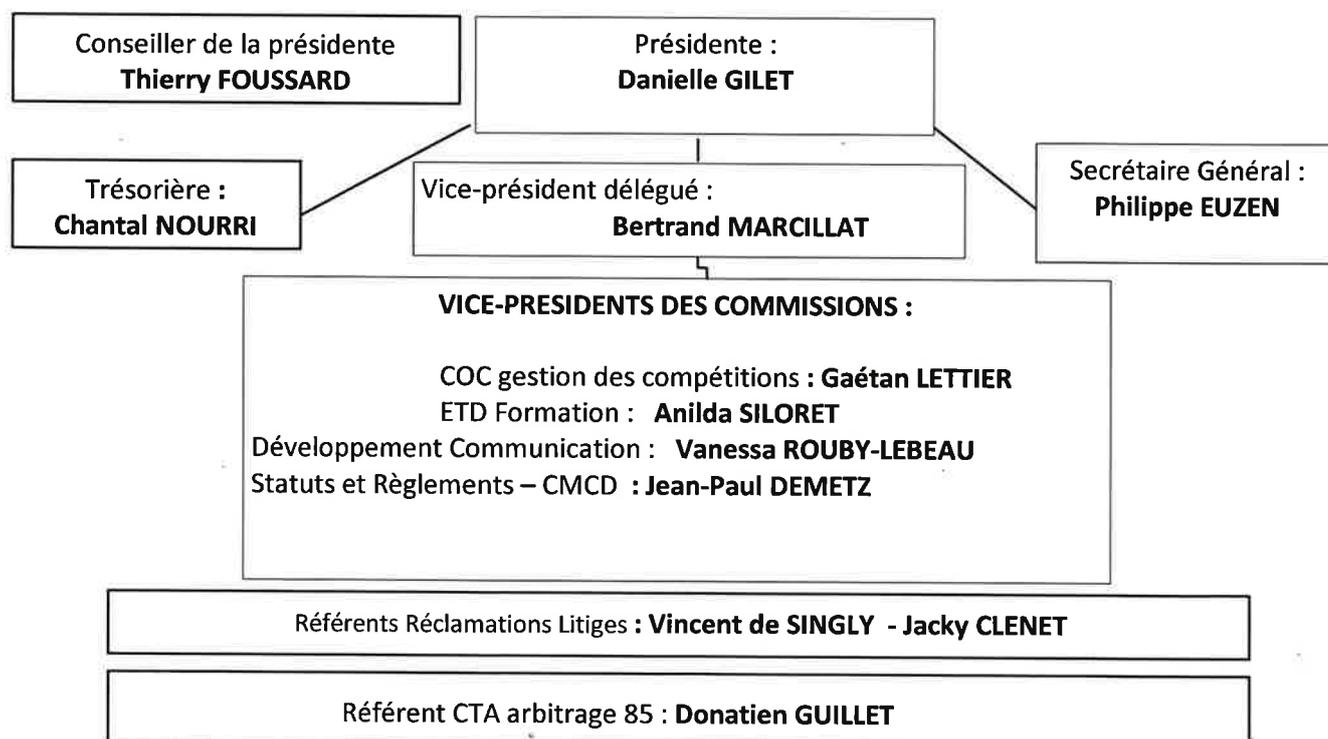
1 rue Daniel Costantini CS 90047

94046 CRETEIL Cedex

Tél. 01-46-15-03-55 Fax 01-46-15-03-60

<http://www.ff-handball.org>

## ORGANIGRAMME DU COMITE – 2022/2023



### Administrateurs :

Nadine BITAUDEAU – Emeline BOUDE – Tatiana COLAS - Nicolas CHAPILLON - Serge GUIBERT  
Fabienne ROUSSEAU – Jacky THIBAUDEAU

## COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

**COMMISSION COC (Gestion des compétitions) - Vice-président : Gaéтан LETTIER**

**Membres :** Joseph BENETEAU - Yves BITEAU - Patrick DROUIN - Jacky THIBAudeau – Danielle GILET  
Nadine BITAUDEAU – Tatiana COLAS – Serge GUIBERT

**EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (FORMATION) – Vice-présidente : Anilda SILORET**

**Membres :** Gaél DORET - Thomas BREMAUD – Pascal PEIX – Gilles ROTA – Dgino BERTHELOT  
Valentin SOULLARD – Gaéтан LETTIER – Mehdi SEDDOUKI - Didier GIRARDEAU – Ilias NAGNONHOU  
Roxane MANINI – Pablo GREVECHE – Lina PEIX – Audrey COTTEREAU – Benjamin BARANGER

**COMMISSION DE DEVELOPPEMENT COMMUNICATION - Vice-présidente : Vanessa ROUBY LEBEAU**

**Membres Développement :** Bertrand MARCILLAT - Emeline BOUDE – Jean-Paul DEMETZ -  
– Gaél DORET - Thomas BREMAUD

**Membres Communication :** Céline BLANDIN – Serge GUIBERT

**LABEL CLUB :** 1 membre de chaque commission

**CONTRÔLE DES FINANCES**

Danielle GILET - Chantal NOURRI – Jean-Paul DEMETZ

**COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS – CMCD Vice-président : Jean-Paul DEMETZ**

**Membres :** Vice-président COC Gaéтан LETTIER Référent Arbitrage Donatien GUILLET



**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

## ANNUAIRE DES CLUBS VENDEENS SAISON 2022/2023

<b>LA ROCHE VHB</b>  N° AFFILIATION 6285001 <a href="mailto:6285001@ffhandball.net">6285001@ffhandball.net</a> <a href="mailto:joel.soulard@rvhb.fr">joel.soulard@rvhb.fr</a>  SITE : <a href="http://rvhb.fr">rvhb.fr</a> <a href="https://www.facebook.com/larochevhb/">https://www.facebook.com/larochevhb/</a>	Salle omnisports B J Yole 85000 LA ROCHE SUR YON Maillot : ROUGE Short : NOIR Gardien : VERT	PRESIDENT <b>Joël SOULARD</b> <i>06-88-05-73-01</i>  CORRESPONDANT GENERAL <b>Aurélie SOULARD</b> <a href="mailto:aurelie.soulard@rvhb.fr">aurelie.soulard@rvhb.fr</a> <i>06-43-84-22-61</i>  RESPONSABLE TECHNIQUE <b>Ophélie CHARBONNEAU</b> <a href="mailto:ophelie@rvhb.fr">ophelie@rvhb.fr</a> <i>06-38-20-42-75</i>  RESPONSABLE LOISIR <b>Laurent LAMOTTE</b> <a href="mailto:laurent.lamotte.lrsy@hotmail.com">laurent.lamotte.lrsy@hotmail.com</a> <i>06-88-15-66-20</i>  RESPONSABLE COMMUNICATION <b>Stephane COULAY</b> <a href="mailto:stcoulay@hotmail.com">stcoulay@hotmail.com</a> <i>06-12-21-94-21</i>  En cas d'urgence : <b>SOULARD Joël</b>
---	--	---



<b>LES HERBIERS VHB</b>  N° AFFILIATION 6285006 <a href="mailto:6285006@ffhandball.net">6285006@ffhandball.net</a>  SITE : <a href="http://handball-lesherbiers.com">handball-lesherbiers.com</a> <a href="https://www.facebook.com/LHerbiersVHB/">https://www.facebook.com/LHerbiersVHB/</a>	Salle du Donjon 52 chemin Ronde 85500 LES HERBIERS  Maillot : BLEU Short : BLEU Gardien : JAUNE ou ROUGE	CO-PRESIDENT <b>Fabrice DANCZUK</b> <a href="mailto:president@handball-lesherbiers.com">president@handball-lesherbiers.com</a> <i>06-11-27-13-81</i>  CO-PRESIDENT <b>Ilias NAGNONHOU</b> <i>06-68-80-15-35</i>  CORRESPONDANT GENERAL <b>Annie LIBAUD</b> <a href="mailto:annielibaud@orange.fr">annielibaud@orange.fr</a> <i>07-87-52-82-72</i>  RESPONSABLE TECHNIQUE <b>Anilda SILORET</b> <a href="mailto:anildasiloret@gmail.com">anildasiloret@gmail.com</a> <i>02-51-67-12-29</i>  RESPONSABLE COMMUNICATION <b>Mathilde CHARRIER</b> <i>06-85-69-07-89</i>  RESPONSABLE LOISIR <b>Sylvain GANDOIS</b> <i>06-64-65-63-82</i>  En cas d'urgence : <b>LIBAUD Annie</b>
---	---	--



<b>HBC LUCONNAIS</b>  N° AFFILIATION 6285007 <a href="mailto:6285007@ffhandball.net">6285007@ffhandball.net</a>  SITE : <a href="http://www.hbclucon.fr">www.hbclucon.fr</a> <a href="https://www.facebook.com/hbc.lucon">https://www.facebook.com/hbc.lucon</a>	Gymnase Moulin Rouget 85400 LUCON Maillot : ROUGE Short : NOIR Gardien : JAUNE	PRESIDENT <b>Thomas BARDET</b> <i>06-24-80-69-75</i>  CORRESPONDANT GENERAL <b>Lisa AUGER</b> <a href="mailto:hbcl@outlook.fr">hbcl@outlook.fr</a> <i>06-76-21-29-45</i>  RESPONSABLE TECHNIQUE <b>Adrien DEVOYE</b> <a href="mailto:adriendevoye@gmail.com">adriendevoye@gmail.com</a> <i>06-85-73-93-60</i>  RESPONSABLE LOISIR  RESPONSABLE COMMUNICATION  En cas d'urgence :
--	--	---



<b>HAVRE DE VIE</b>  N° AFFILIATION 6285011 <a href="mailto:6285011@ffhandball.net">6285011@ffhandball.net</a> <a href="mailto:hchvsecretariat@gmail.com">hchvsecretariat@gmail.com</a>  SITE : <a href="https://hchv.fr">https://hchv.fr</a>	Complexe de la Faye Avenue de la Faye 85270 ST HILAIRE DE RIEZ Maillot : JAUNE Short : BLEU Gardien : ORANGE	PRESIDENT <b>Jean-Claude LAMARCHE</b> <i>06-83-37-53-05</i>  CORRESPONDANT GENERAL <b>Céline BINDET</b> <a href="mailto:hchvsecretariat@gmail.com">hchvsecretariat@gmail.com</a> <i>06-50-35-71-97</i>  RESPONSABLE TECHNIQUE <b>Jean-Claude LAMARCHE</b> <i>06-83-37-53-05</i>  RESPONSABLE LOISIR <b>Magalie NOGUE</b> <i>06-68-87-94-42</i>  RESPONSABLE COMMUNICATION  En cas d'urgence : <b>LAMARCHE J-Claude</b>
---	---	--



<b>ASBD VENDEE HBC</b>	<b>N° AFFILIATION 6285014</b> <a href="mailto:6285014@ffhandball.net">6285014@ffhandball.net</a> <a href="mailto:abelard_nadege@hotmail.com">abelard_nadege@hotmail.com</a>	<b>CO-PRESIDENTE</b>	<b>Angélique OTTAVY</b> 06-50-44-87-93
<b>SITE : la bruffierehandball.com</b> <a href="https://www.facebook.com/asbdhandball">https://www.facebook.com/asbdhandball</a>	<b>CO-PRESIDENTE</b>	<b>Claire RAMBEAU</b> 06-19-09-34-45	<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>
	Salle omnisports rue des Sports 85530 LA BRUFFIERE	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>Nadège ABELARD</b> 06-19-44-18-29
Maillot : ROUGE Short : NOIR Gardien : NOIR	<b>RESPONSABLE LOISIR</b>	<b>PierreMarie LOSSOUARN</b> 06-88-71-42-80	<b>Romain BRETAUDEAU</b> 06-09-51-18-99
	<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b> <a href="mailto:laura.agr85@gmail.com">laura.agr85@gmail.com</a>	<b>Laura AUGEREAU</b> 06-89-03-58-39	<b>ABELARD Nadège</b>
	<b>En cas d'urgence :</b>		

<b>FOUSSAIS PAYRE HBC</b>	<b>N° AFFILIATION 6285019</b> <a href="mailto:6285019@ffhandball.net">6285019@ffhandball.net</a>	<b>CO-PRESIDENT</b> <a href="mailto:sebastienphb@outlook.fr">sebastienphb@outlook.fr</a>	<b>Sébastien LAMBERT</b> 06-21-35-78-34
<b>SITE : fphb-clubeo.com</b> <a href="https://www.facebook.com/foussaispayrehandball/">https://www.facebook.com/foussaispayrehandball/</a>	<b>CO-PRESIDENT</b> <a href="mailto:baptiste.mure@laposte.net">baptiste.mure@laposte.net</a>	<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	<b>Baptiste MURE</b> 07-60-55-72-07
	Salle les Alleneaux La Morinière 85240 FOUSSAIS PAYRE	<b>RESPONSABLE LOISIR</b>	<b>Maelle MOREAU</b> <a href="mailto:maelle.moreau@hotmail.com">maelle.moreau@hotmail.com</a>
Maillot : BLEU Short : BLEU Gardien : ORANGE	<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>		
	<b>En cas d'urgence :</b>		

<b>HBC FONTENAISIEN</b>	<b>N° AFFILIATION 6285020</b> <a href="mailto:6285020@ffhandball.net">6285020@ffhandball.net</a>	<b>PRESIDENTE</b> <a href="mailto:Weirauch.stacy@yahoo.fr">Weirauch.stacy@yahoo.fr</a>	<b>WEIRAUCH Stacy</b> 06-16-64-91-33
<b>SITE : <a href="https://www.hbcf85.fr/">https://www.hbcf85.fr/</a></b> <a href="https://www.facebook.com/hbcf85/">https://www.facebook.com/hbcf85/</a>	<b>CORRESPONDANT GENERAL</b> <a href="mailto:seb.panneau@neuf.fr">seb.panneau@neuf.fr</a>	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>Sébastien PANNEAU</b> 06-62-62-63-13
	Salle Hall Charzais rue Gaingalet 852000 FONTENAY LE COMTE	<b>RESPONSABLE LOISIR</b> <a href="mailto:yohann.mornet@free.fr">yohann.mornet@free.fr</a>	<b>Sébastien PANNEAU</b>
Maillot : NOIR Short : NOIR Gardien : BLEU	<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b> <a href="mailto:bdn.marine@gmail.com">bdn.marine@gmail.com</a>		<b>Yohann MORNET</b> 06-25-02-75-01
	<b>En cas d'urgence :</b>		<b>Marine BRANDON</b>
			<b>WEIRAUCH Stacy</b>

<b>POUZAUGES VHB</b>	<b>N° AFFILIATION 6285028</b> <a href="mailto:6285028@ffhandball.net">6285028@ffhandball.net</a>	<b>CO-PRESIDENT</b> <a href="mailto:alain.caignon@orange.fr">alain.caignon@orange.fr</a>	<b>Alain CAIGNON</b> 07-71-02-48-87
<b>SITE : <a href="http://www.pvhb.fr">www.pvhb.fr</a></b> <a href="https://www.facebook.com/pouzaugeshandball/">https://www.facebook.com/pouzaugeshandball/</a>	<b>CO-PRESIDENT</b> <a href="mailto:correspondant@pvhb.fr">correspondant@pvhb.fr</a>	<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	<b>Dominique BOSSARD</b> 06-88-67-36-51
	Salle de l'Etoile rue Buffon 85700 POUZAUGES	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b> <a href="mailto:m.lachiaille@pvhb.fr">m.lachiaille@pvhb.fr</a>	<b>Michael LACHIAILLE</b> 06-24-16-02-95
Maillot : NOIR Short : NOIR Gardien : JAUNE	<b>RESPONSABLE LOISIR</b> <a href="mailto:alexguilloteau@orange.fr">alexguilloteau@orange.fr</a>	<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b> <a href="mailto:contact@pvhb.fr">contact@pvhb.fr</a>	<b>Alexandre GUILLOTEAU</b>
	<b>En cas d'urgence :</b>		<b>Céline BLANDIN</b> 06-65-55-80-80

**CHALLANS NOV HB** N° AFFILIATION 6285029 **PRESIDENTE** Christelle MARTIN  
 6285029@ffhandball.net christellemartin85@yahoo.com 06-16-27-15-77  
 nov.handball@gmail.com **CORRESPONDANT GENERAL** Alain CHUSSEAU  
 SITE : nov-handball.com alain.chusseau@wanadoo.fr 06-18-94-50-16  
**RESPONSABLE TECHNIQUE** Gilles ROTA  
 06-84-98-98-99  
 **RESPONSABLE LOISIR** Christelle MARTIN  
 06-16-27-15-77  
 Complexe sportif 16 rue Pierre de Coubertin **RESPONSABLE COMMUNICATION** Matthieu TABARIN  
 85330 CHALLANS matthieu.tabarin@gmail.com 06-42-71-84-09  
 Maillot : BLEU  
 Short : BLEU  
 Gardien : NOIR **En cas d'urgence :** MARTIN Christelle

**SL VICOMTAIS** N° AFFILIATION 6285031 **PRESIDENTE** Stéphanie FOURNIER  
 6285031@ffhandball.net president@slvicomtais.fr 06-95-16-52-42  
 president@slvicomtais.fr **CORRESPONDANT GENERAL** Stéphanie FOURNIER  
 https://www.facebook.com/SLVicomtias  
 **RESPONSABLE TECHNIQUE** Ludovic GUITTON  
 06-60-67-86-83  
 Complexe Cyril Dumoulin **RESPONSABLE LOISIR** Sandrine VERDON  
 06-11-85-54-45  
 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE **RESPONSABLE COMMUNICATION** Juline ALLAIN  
 06-27-55-40-56  
 Maillot : JAUNE et BLEU  
 Short : BLEU  
 Gardien : BLEU et JAUNE **En cas d'urgence :** FOURNIER Stéphanie

**ST LOUIS CHAVAGNES EN PAILLERS** N° AFFILIATION 6285033 **CO-PRESIDENT** Julien LE PERRU  
 6285033@ffhandball.net 06-59-71-80-87  
 jerome.berthome@gmail.com **CO-PRESIDENT** Jérôme BERTHOME  
 06-85-23-76-15  
 https://m.facebook.com/handchavagnesenpailers/?locale2=fr\_FR  
 **CORRESPONDANT GENERAL**  
 Complexe sportif Rue du Stade **RESPONSABLE TECHNIQUE** Florent RASSINOUX  
 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS floemrass@hotmail.fr 06-02-65-03-86  
**RESPONSABLE LOISIR** Philippe COUTAUD  
 06-21-30-50-53  
 Maillot : BLEU **RESPONSABLE COMMUNICATION** Flavien DOUTEAU  
 07-70-62-03-57  
 Short : BLEU  
 Gardien : ROUGE **En cas d'urgence :**

**HBC DOMPIERROIS** N° AFFILIATION 6285039 **PRESIDENT** Stéphane VALLES  
 6285039@ffhandball.net president.hbcdompierrois@gmail.com 06-49-32-78-30  
 hbcdompierrois@gmail.com **CORRESPONDANT GENERAL** Karine ANTONY  
 SITE : www.hbcdompierrois.fr hbcdompierrois@gmail.com  
 https://www.facebook.com/people/Hbc-Dompierrois/100013681363546  
 **RESPONSABLE TECHNIQUE** Marion ORDRONNEAU  
 ordronneumarion@gmail.com  
 Les Hirondelles de Vendée Salle du Moulin  
 77 rue du Moulin 16 rue du Moulin  
 85170 Dompierre sur Yon 85170 Dompierre sur Yon **RESPONSABLE LOISIR** Mélanie HEMARD  
 06-27-55-40-56  
 Maillot : NOIR **RESPONSABLE COMMUNICATION** Karine ANTONY  
 Short : NOIR  
 Gardien : GRIS **En cas d'urgence :** VALLES Stéphane

<b>HBSF SAINT FLORENT</b>	<b>N° AFFILIATION 6285042</b> <a href="mailto:6285042@ffhandball.net">6285042@ffhandball.net</a> <a href="mailto:contact.hbsf@gmail.com">contact.hbsf@gmail.com</a>	<b>CO-PRESIDENCE</b>	<b>David SAUSSEAU</b> 06-64-09-75-34 <b>Lesly LE ROI</b> 06-19-58-00-22
<a href="https://www.facebook.com/HBSFHAND/">https://www.facebook.com/HBSFHAND/</a>		<b>CORRESPONDANT GENERAL</b> <b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>David SAUSSEAU</b> <b>Estelle NEAU</b> 06-63-45-59-18
Salle de sport Rue de la Liberté 85310 Rives de l'Yon Maillot : ROUGE et NOIR Short : NOIR Gardien :		<b>RESPONSABLE LOISIR</b> <a href="mailto:cathvalliot@hotmail.com">cathvalliot@hotmail.com</a> <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b> <a href="mailto:contact.hbsf@gmail.com">contact.hbsf@gmail.com</a>	<b>Cathy ALLIOT</b> 06-82-96-78-92 <b>Lesly LE ROI</b> 06-19-58-00-22
		<b>En cas d'urgence :</b>	<b>NEAU Estelle</b>

<b>ST MICHEL DE CUGAND</b>	<b>N° AFFILIATION 6285046</b> <a href="mailto:6285046@ffhandball.net">6285046@ffhandball.net</a> <a href="mailto:cugandhbc@gmail.com">cugandhbc@gmail.com</a>	<b>PRESIDENT</b>	<b>Loïc DUMONT</b> 06-24-64-94-90
	Salle de sport Rue de la Liberté 85310 Rives de l'Yon Maillot : ROUGE et NOIR Short : NOIR Gardien :	<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>  <b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>Lise MARTIN</b> 06-19-66-10-53
		<b>RESPONSABLE LOISIR</b> <a href="mailto:loicdumont1@hotmail.com">loicdumont1@hotmail.com</a> <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	<b>Loïc DUMONT</b>

<b>LA FERRIERE VHB</b>	<b>N° AFFILIATION 6285049</b> <a href="mailto:6285049@ffhandball.net">6285049@ffhandball.net</a>	<b>CO-PRESIDENCE</b>	<b>David GILBERT</b> 07-88-48-83-77
<a href="https://uslaferriere-handball.com/">SITE : https://uslaferriere-handball.com/</a> <a href="https://www.facebook.com/usfhandballlaferriere/">https://www.facebook.com/usfhandballlaferriere/</a>		<b>CORRESPONDANT GENERAL</b> <a href="mailto:6285049@ffhandball.net">6285049@ffhandball.net</a> <b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b> <a href="mailto:bremaud.anthony@hotmail.fr">bremaud.anthony@hotmail.fr</a>	<b>Sophie JAGUENEAU</b> 06-13-19-77-88 <b>David GILBERT</b> 06-01-85-39-21 <b>Anthony BREMAUD</b> 06-82-23-14-59
Salle omnisports	Rue du Stade 85280 LA FERRIERE Maillot : JAUNE Short : NOIR Gardien : NOIR	<b>RESPONSABLE LOISIR</b>  <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>  <b>RESPONSABLE ARBITRAGE</b> <a href="mailto:maratier.nath.christophe@orange.fr">maratier.nath.christophe@orange.fr</a>	<b>Willy PLANTROSE</b> 06-37-80-54-71 <b>Manon GILBERT</b> 07-50-83-57-28 <b>Christophe MARATIER</b> 06-75-66-21-57

<b>HB OYA CLUB</b>	<b>N° AFFILIATION 6285051</b> <a href="mailto:6285051@ffhandball.net">6285051@ffhandball.net</a>	<b>PRESIDENT</b>	<b>Valentin DUPONT</b> 06-03-74-52-80
<a href="https://www.facebook.com/HBOC-Club-de-handball-de-l%C3%8Ele-d'Yeu-207886042617698/">https://www.facebook.com/HBOC-Club-de-handball-de-l%C3%8Ele-d'Yeu-207886042617698/</a>		<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>  <b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>Catherine TURBE</b> 06-37-44-34-35
Salle omnisports Route des Sicardières 85390 ILE D'YEU Maillot : BLEU Short : BLEU Gardien : ORANGE		<b>RESPONSABLE LOISIR</b> <a href="mailto:6285051@ffhandball.net">6285051@ffhandball.net</a> <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	<b>Régis TURBE</b>  <b>Catherine TURBE</b> 06-37-44-34-35

<b>HBC BENET</b>	<b>N° AFFILIATION 6285054</b>	<b>PRESIDENT</b>	<b>Xavier SARRY</b>
	<a href="mailto:6285054@ffhandball.net">6285054@ffhandball.net</a>	<a href="mailto:sarry.xavsev@orange.fr">sarry.xavsev@orange.fr</a>	06-77-02-45-20
SITE <a href="https://hbc-benet.clubeo.com/">https://hbc-benet.clubeo.com/</a> <a href="https://www.facebook.com/HandBallClubBenet/">https://www.facebook.com/HandBallClubBenet/</a>	<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>		<b>Sébastien PAIRAULT</b>
			07-86-12-16-44
	Salle omnisport Rue de l'Aumonerie 85490 BENET	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>Sophie LUSSEAU</b>
		<a href="mailto:sophielussau5@gmail.com">sophielussau5@gmail.com</a>	06-47-74-30-36
	Maillot : ROUGE Short : NOIR Gardien :	<b>RESPONSABLE LOISIR</b>	
		<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	<b>Justine PELLERIN</b>
		<a href="mailto:justine.pellerin@gmail.com">justine.pellerin@gmail.com</a>	06-48-07-08-37
		<b>En cas d'urgence :</b>	<b>Xavier SARRY</b>

<b>CH AIZENAY</b>	<b>N° AFFILIATION 6285055</b>	<b>CO-PRESIDENT</b>	<b>Sébastien CADOU</b>
	<a href="mailto:6285055@ffhandball.net">6285055@ffhandball.net</a>		06-65-07-56-07
SITE : <a href="http://chaaizenay.free.fr">chaaizenay.free.fr</a> <a href="https://www.facebook.com/Chaaizenay/">https://www.facebook.com/Chaaizenay/</a>	<a href="mailto:clubhandballaizenay@gmail.com">clubhandballaizenay@gmail.com</a>	<b>CO-PRESIDENT</b>	<b>Xavier NOURRI</b>
			06-65-07-56-07
	Complexe sportif La Galerne 85190 AIZENAY	<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	<b>Alan PEREIRA</b>
		<a href="mailto:chasecretariat85@gmail.com">chasecretariat85@gmail.com</a>	06-15-61-04-12
	Maillot : NOIR Short : NOIR Gardien : ROUGE	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>Sébastien CADOU</b>
		<b>RESPONSABLE LOISIR</b>	06-65-07-56-07
		<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	
		<b>En cas d'urgence :</b>	<b>Sébastien CADOU</b>

<b>TALMONT HBC</b>	<b>N° AFFILIATION 6285061</b>	<b>PRESIDENTE</b>	<b>Juliette GENS</b>
	<a href="mailto:6285061@ffhandball.net">6285061@ffhandball.net</a>		07-67-29-08-24
SITE : <a href="https://www.facebook.com/talmonthandball/">https://www.facebook.com/talmonthandball/</a>	<a href="mailto:talmonthandball@gmail.com">talmonthandball@gmail.com</a>	<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	<b>Noémie LAMANT</b>
			06-60-73-44-99
	Salle de sport des Ribandeaux Avenue des sports 85440 TALMONT SAINT HILAIRE	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>Philippe EUZEN</b>
			06-80-41-49-43
	Maillot : ROSE domicile NOIR Extérieur	<b>RESPONSABLE LOISIR</b>	
		<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	
	Short : NOIR Gardien : BLEU	<b>En cas d'urgence :</b>	<b>Juliette GENS</b>

<b>ST PIERRE HANDBALL</b>	<b>N° AFFILIATION 6285062</b>	<b>PRESIDENTE</b>	<b>Stéphanie ROUSSEAU</b>
	<a href="mailto:6285062@ffhandball.net">6285062@ffhandball.net</a>		06-71-58-21-64
SITE : <a href="https://www.facebook.com/saintpierreducheminhandball/">https://www.facebook.com/saintpierreducheminhandball/</a>		<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	<b>Stéphanie ROUSSEAU</b>
	Salle omnisports Rue de la Clairanche 85120 SAINT PIERRE DU CHEMIN	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>Emilien ROUSSEAU</b>
			07-83-40-66-65
	Maillot : BLANC et NOIR Short : NOIR Gardien : JAUNE	<b>RESPONSABLE LOISIR</b>	<b>Philippe BREMOND</b>
		<a href="mailto:valphil.bre@orange.fr">valphil.bre@orange.fr</a>	06-32-79-96-54
		<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	<b>Stéphanie ROUSSEAU</b>
		<b>En cas d'urgence :</b>	06-71-58-21-64

<b>SLAM VHB</b>	<b>N° AFFILIATION 6285064</b> <a href="mailto:6285064@ffhandball.net">6285064@ffhandball.net</a>	<b>CO-PRESIDENCE</b> Yves CHARTIER Anthony HOBBE Geoffrey RICHARD <b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	06-89-30-20-85 06-84-21-13-94 06-88-13-79-50 Nathalie RAYNARD 06-25-16-47-33
<b>SITE : <a href="http://www.slamvhb.com">www.slamvhb.com</a></b> <a href="https://www.facebook.com/slamvhb">https://www.facebook.com/slamvhb</a>		<b>MANAGER GENERAL</b> <a href="mailto:thierryfoussard_hb@orange.fr">thierryfoussard_hb@orange.fr</a> <b>RESPONSABLE LOISIR</b> <a href="mailto:philippenoel1604@outlook.fr">philippenoel1604@outlook.fr</a> <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b> <a href="mailto:6285064@ffhandball.net">6285064@ffhandball.net</a>	Thierry FOUSSARD 06-12-73-85-84 Philippe NOEL 06-79-73-75-56 Marie DHELLEMMES
	Rue du Stade 85430 AUBIGNY Rue des Forêts 85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS Maillot : ROUGE Short : NOIR Gardien : BLEU / VERT		
	<b>En cas d'urgence :</b>	Anthony HOBBE - <a href="mailto:anthony.hobbe@orange.fr">anthony.hobbe@orange.fr</a>	

<b>LES MAGNILS REIGNIERS HB</b>	<b>N° AFFILIATION 6285066</b> <a href="mailto:6285066@ffhandball.net">6285066@ffhandball.net</a>	<b>PRESIDENT</b> <b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	Jérôme MARTINEAU 06-31-78-31-42 Carole MALLARD 06-62-84-02-59
	Salle omnisports Rue de l'Eglise 85400 LES MAGNILS REIGNIERS Maillot : BLANC et NOIR Short : NOIR Gardien : JAUNE	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b> <b>RESPONSABLE LOISIR</b> <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b> <a href="mailto:mallard.caroleetfrederic@neuf.fr">mallard.caroleetfrederic@neuf.fr</a>	Jérôme MARTINEAU 06-31-78-31-42 Carole MALLARD
	<b>En cas d'urgence :</b>		

<b>LE POIRE BELLEVIGNY VHB</b>	<b>N° AFFILIATION 6285068</b> <a href="mailto:6285068@ffhandball.net">6285068@ffhandball.net</a>	<b>PRESIDENT</b> <a href="mailto:simon.grenapin@wanadoo.fr">simon.grenapin@wanadoo.fr</a> <b>CORRESPONDANT GENERAL</b> <b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	Simon GRENAPIN 06-63-60-42-65 Simon GRENAPIN Wilfried MORIN 06-71-02-70-97
<a href="https://lpsvhandball.wixsite.com/poiresalignyhandball">https://lpsvhandball.wixsite.com/poiresalignyhandball</a> <a href="https://www.facebook.com/lepoiresalignyvendeehandball/">https://www.facebook.com/lepoiresalignyvendeehandball/</a>		<b>RESPONSABLE LOISIR</b> <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	Maité BIDONDO 06-70-98-42-31 Audran TESSIER 06-32-68-24-33
	Complexe de l'Idonnière Rue des Pruniers 85170 LE POIRE SUR VIE Maillot : ROSE Short : NOIR Gardien : ORANGE/VERT NOIR/VIOLET		
	<b>En cas d'urgence :</b>	Simon GRENAPIN	

<b>HB HERMINOIS</b>	<b>N° AFFILIATION 6285071</b> <a href="mailto:6285071@ffhandball.net">6285071@ffhandball.net</a>	<b>PRESIDENT</b> <b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	Eric RAGAZZI 06-81-78-80-79 Corinne CAILLAUD 06-41-45-13-46
<b>SITE : <a href="http://handballherminois.clubeo.com">handballherminois.clubeo.com</a></b>		<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b> <b>RESPONSABLE LOISIR</b> <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	Eric RAGAZZI
	Salle du Vendéopole Avenue des Marronniers 85210 SAINT JEAN DE BEUGNE Maillot : BLEU Short : BLEU Gardien : BLEU		

<b>US DU HAUT BOGAGE</b>	<b>N° AFFILIATION 6285072</b>	<b>PRESIDENT</b>	<b>Mickaël FORTIN</b>
	<a href="mailto:6285072@ffhandball.net">6285072@ffhandball.net</a>		06-66-68-11-91
	<a href="mailto:ushb85@gmail.com">ushb85@gmail.com</a>	<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	
SITE : <a href="https://ushbhandball.com/">https://ushbhandball.com/</a>			
	Salle du Verger 85510 LE BOUPERE Salle du Puy Lambert 85700 SEVREMONT Maillot : NOIR Short : NOIR Gardien : JAUNE (M) ROUGE (F)	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>  <b>RESPONSABLE LOISIR</b>  <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	<b>Franck FONTENEAU</b>
<b>En cas d'urgence :</b>	<b>Mickaël FORTIN</b>	<a href="mailto:micka.fortin@hotmail.fr">micka.fortin@hotmail.fr</a>	<b>06-66-68-11-91</b>

<b>PAYS DES ESSARTS HB</b>	<b>N° AFFILIATION 6285075</b>	<b>PRESIDENT</b>	<b>Antoine CHAGNEAU</b>
	<a href="mailto:6285075@ffhandball.net">6285075@ffhandball.net</a>		06-74-72-91-59
	<a href="mailto:paysdesessartshandball@gmail.com">paysdesessartshandball@gmail.com</a>	<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	<b>Damien ORDRONNEAU</b>
SITE : <a href="https://pesh.clubeo.com/">https://pesh.clubeo.com/</a> <a href="https://www.facebook.com/pesh85/">https://www.facebook.com/pesh85/</a>			06-18-52-81-93
	Salle intercommunale 85140 LES ESSARTS Essarts en Bocage  Maillot : NOIR Short : NOIR Gardien : VERT	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>  <b>RESPONSABLE LOISIR</b>  <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	<b>Damien ORDRONNEAU</b>  <b>Malory CLEMENCEAU</b> 06-48-54-19-89 <b>Damien ORDRONNEAU</b>
	<b>En cas d'urgence :</b>		<b>Damien ORDRONNEAU</b>

<b>SABLES ETUDIANT CLUB OLONNE OHB</b>	<b>N° AFFILIATION 6285076</b>	<b>CO-PRESIDENCE</b>	<b>Olivier LE ROUZIC</b>
	<a href="mailto:6285076@ffhandball.net">6285076@ffhandball.net</a>		06-01-35-62-63
		<b>Sylvain ARDOIS</b>	06-16-07-06-04
SITE : <a href="http://sec-ohb.wixsite.com/sec-ohb">http://sec-ohb.wixsite.com/sec-ohb</a> <a href="https://www.facebook.com/SECOHB/">https://www.facebook.com/SECOHB/</a>		<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	<b>Serge GUIBERT</b>
			06-08-93-61-49
	Salle des Sauniers Impasse des Sauniers La Chaume 85100 LES SABLES D'OLONNE Maillot : ROUGE Short : NOIR Gardien : JAUNE	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>  <b>RESPONSABLE LOISIR</b>  <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	<b>Julien SOMERS</b> 06-49-33-11-40 <b>Olivier LE ROUZIC</b> 06-01-35-62-63 <b>Serge GUIBERT</b> 06-08-93-61-49
	<b>En cas d'urgence :</b>		<b>Serge GUIBERT</b>

<b>CHB DES ACHARDS</b>	<b>N° AFFILIATION 6285077</b>	<b>CO-PRESIDENCE</b>	<b>Noëlle RICHERT</b>
	<a href="mailto:6285077@ffhandball.net">6285077@ffhandball.net</a>		06-51-86-65-81
	<a href="mailto:cha.handball85@gmail.com">cha.handball85@gmail.com</a>		<b>Guillaume MARTIN</b>
SITE : <a href="https://pays-des-achards-handball.clubeo.com/">https://pays-des-achards-handball.clubeo.com/</a> <a href="https://www.facebook.com/ClubdeHandballdesAchards/">https://www.facebook.com/ClubdeHandballdesAchards/</a>			06-24-85-34-13
	Complexe Thierry Omeyer Rue Marie Curie 85150 LA CHAPELLE ACHARD  Maillot : BLEU Short : JAUNE Gardien : VERT	<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>  <b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>  <b>RESPONSABLE LOISIR</b>  <b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	<b>Thibaud MAZURE</b> 06-87-61-51-31 <b>Thibaud MAZURE</b>  <b>Stan RENAUDIN</b> 06-37-88-79-18 <b>Cédric BESSEAU</b> 06-03-47-26-74

<b>MONTAIGU VHB</b>	<b>N° AFFILIATION 6285078</b> <a href="mailto:6285078@ffhandball.net">6285078@ffhandball.net</a> <a href="mailto:contact@mv-handball.fr">contact@mv-handball.fr</a>	<b>PRESIDENT</b>	<b>Nicolas MERLET</b> 06-52-98-06-89
<b>SITE : mv-handball.fr</b> <a href="https://www.facebook.com/montaiguvendeehandball/">https://www.facebook.com/montaiguvendeehandball/</a>		<b>CORRESPONDANT GENERAL</b> <a href="mailto:secretariat@mv-handball.fr">secretariat@mv-handball.fr</a>	<b>Charlène MORISSET</b> 06-71-26-20-44
	Complexe Maxime Bossis Rue du Mondial 85600 MONTAIGU	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b> <a href="mailto:melanie.fuseau@mv-handball.fr">melanie.fuseau@mv-handball.fr</a>	<b>Mélanie FUSEAU</b>
	Maillot : ORANGE Short : ORANGE Gardien : BLEU	<b>RESPONSABLE LOISIR</b> <a href="mailto:tibouye85@gmail.com">tibouye85@gmail.com</a>	<b>Thibault BOUYER</b>
		<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b> <a href="mailto:communication@mv-handball.fr">communication@mv-handball.fr</a>	<b>Elie MABIT</b>
<b>En cas d'urgence :</b>		<b>Richard ORIN</b> <b>Mélanie FUSEAU</b>	<b>06-89-01-12-22</b> <b>06-30-09-31-03</b>

<b>CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB</b>	<b>N° AFFILIATION 6285079</b> <a href="mailto:6285079@ffhandball.net">6285079@ffhandball.net</a> <a href="mailto:cjvhb2021@gmail.com">cjvhb2021@gmail.com</a>	<b>CO-PRESIDENCE</b>	<b>Bruno RABAUD</b> <a href="mailto:brunorabaud@orange.fr">brunorabaud@orange.fr</a>
<b>SITE : https://cjvhb.fr</b> <a href="https://m.facebook.com/cjvhb/">https://m.facebook.com/cjvhb/</a>		<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	<b>Tiphaine DUCEPT</b> 06-10-30-87-33
	Salle Arc en Ciel 85110 CHANTONNAY Salle de sport Chemin de la Simbrandière 85110 LA JAUDONNIERE	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>Tiphaine DUCEPT</b> 06-10-30-87-33
	Maillot : VERT / BLEU Short : VERT / BLEU Gardien :	<b>RESPONSABLE LOISIR</b>	<b>Paul MERCERON</b> 06-18-12-72-22
		<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	<b>Léna COULAIS</b> 07-89-55-36-45
<b>En cas d'urgence :</b>		<b>Tiphaine DUCEPT</b>	

<b>HANDBALL CLUB BEAUVOIR SUR MER</b>	<b>N° AFFILIATION 6285080</b> <a href="mailto:6285080@ffhandball.net">6285080@ffhandball.net</a> <a href="mailto:handballclub.bsm@gmail.com">handballclub.bsm@gmail.com</a>	<b>PRESIDENT</b>	<b>Sylvain THAURY</b> 06-47-12-98-59
<a href="https://hcbsm.clubeo.com/">https://hcbsm.clubeo.com/</a> <a href="https://www.facebook.com/Handball-Club-Beauvoir-Sur-Mer">https://www.facebook.com/Handball-Club-Beauvoir-Sur-Mer</a>		<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	<b>Sylvain THAURY</b>
	Salle Omnisports 41 rue du Cornoir 85230 BEAUVOIR SUR MER	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>Sylvain THAURY</b>
	Maillot : VERT Short : BLANC Gardien :	<b>RESPONSABLE LOISIR</b>	<b>Sylvain THAURY</b>
		<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	

<b>SEVRE VENDEE HANDBALL</b>	<b>N° AFFILIATION 6285081</b> <a href="mailto:6285081@ffhandball.net">6285081@ffhandball.net</a>	<b>PRESIDENTE</b>	<b>Anne-Lise SAVARIT</b> 06-74-68-43-41
<b>Lien instagram :</b> <a href="https://www.instagram.com/svhb858_officiel?igshid=YmMyMTA2M2Y">instagram.com/svhb858_officiel?igshid=YmMyMTA2M2Y</a>		<b>CORRESPONDANT GENERAL</b>	<b>Mickaël COUDRIN</b> 06-24-43-22-86
	Salle Paul Bourgeois LA VERRIE Salle omnisport MORTAGNE/SEVRE Salle polyvalente MORTAGNE/SEVRE	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	<b>Théo BOUTET</b> 06-69-37-32-71
	Maillot : BLEU	<b>RESPONSABLE LOISIR</b>	<b>Yohann FORTIN</b> 06-11-32-02-36
		<b>RESPONSABLE COMMUNICATION</b>	<b>Jean-François POGU</b> 06-82-82-13-66
			<b>Floriane AUGÉ</b> 07-82-98-02-27

# LES REGLEMENTS

<b>LES REGLEMENTS GENERAUX</b>	<b>P 13 à 22</b>
<b>LES REGLEMENTS SENIORS +16 DEPARTEMENTAUX</b>	<b>p 23 à 24</b>
<b>LES REGLEMENTS MASCULINS U19-U16-U14-U12</b>	<b>p 25 à 34</b>
<b>LES REGLEMENTS FEMININS U17-U15-U13</b>	<b>p 35 à 42</b>
<b>LE REGLEMENT COUPE ET CHALLENGE CMO SENIOR</b>	<b>p 43 à 47</b>





## **ARTICLE 2 : PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION DES COMPETITIONS**

Voir articles 75 à 87 des règlements généraux fédéraux.

Précisions :

- la saison débute au lendemain de la date limite d'engagement des équipes,
- la compétition débute à la date limite d'enregistrement de la première conclusion de match, soit, généralement, 30 jours avant la première date de rencontre.
- une "journée de championnat" va du lundi matin au dimanche soir suivant, mais, sauf décision COC, les rencontres se jouent le samedi et le dimanche.

Rappel : en compétition territoriale, dans le respect de l'article 83.2, les couleurs de maillots des gardiens de but d'une même équipe peuvent être de couleur différente.

## **ARTICLE 3 : RESPONSABILITE DES CLUBS**

Voir articles 88 à 92 des règlements généraux fédéraux.

## **ARTICLE 4 : PROCEDURES A RESPECTER POUR ASSURER LE DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE**

### **4.1 Conclusion de rencontre**

Le club recevant saisit la conclusion de match dans gest'hand au moins **30** jours calendaire avant la rencontre.

En cas de non-respect des délais, le comité adressera une relance au club fautif.

#### **1<sup>ère</sup> fois**

un avertissement au club fautif.

Sans réponse dans les 7 jours, rappel et amende (tarif voté en AG)

Sans réponse sous 48 heures – match perdu par pénalité.

#### **2<sup>ème</sup> fois**

Idem sauf amende de (tarif voté en AG)

#### **3<sup>ème</sup> fois**

Idem sauf amende de (tarif voté en AG)

### **4.2 Modification de conclusion (horaire, lieu de rencontre, couleur de maillots, inversions...) sans changement de WE:**

4.2.1. Toute modification "de forme" (changement de salle/de couleur de maillots) doit être enregistrée sur GH. Si l'accès au match est impossible sur GH, elle doit être notifiée par mail à l'adversaire avec copie à la COC et à la CTA.

4.2.2. Sauf cas de force majeure, **toute demande de modification d'horaire doit être formulée et motivée dans GH, au moins 20 jours avant la date de la rencontre.**

En fonction du justificatif produit, la COC peut prononcer sa décision dans GH directement ou attendre un éventuel avis adverse dans les 7 jours (par exemple, pour une modification d'une heure au moins, une inversion de rencontres, un changement de jour sur un même WE...).

4.2.3. Inversions de matchs aller/retour et matchs avancés au vendredi ne sont pas soumis au versement de droits.

4.2.4. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner la perte du match par pénalité aux 2 équipes.

**La COC reste seule décisionnaire pour valider toute modification y compris une inversion de rencontre**

### **4.2.5 HORAIRE DES CONCLUSIONS de RENCONTRE** Tableau Horaire des rencontres

Catégories	SAMEDI	DIMANCHE
Seniors	18H30 à 22H	9H à 11H30 et 13h30 à 17H
U19 et U17	15H à 19H	9H à 11H30 et 13H30 à 17H
U16 et U15	14H à 17H30	9H à 11H30 et 13h30 à 17H
U14 et U13	13H30 à 17H30	10H à 11H30
U12 et U11	10H-11H30 et 13h30-17h30	10H-11h30
U10 U9 U8	10H-11H30 et 13h30-17h30	10H-11H30

### **4.3 Reports de matchs**

4.3.1. La date d'une rencontre peut être modifiée sur décision de la COC (report de droit, report dans l'intérêt du handball), éventuellement à la demande d'un club.

4.3.2. Des reports "de convenance" peuvent aussi être accordés aux conditions suivantes :

- accord des 2 clubs sur le principe,
- accord des 2 clubs sur une date proche de la date initiale,
- respect des délais de demande (au moins 20 jours avant la rencontre).

Lorsqu'un club sollicite un report de rencontre **pour cause de salle indisponible**, le club adverse peut accepter d'être l'hôte de la rencontre. Cette **inversion de lieux** sans changement de date est alors prioritaire sur tout report de match. La péréquation est adaptée et les « droits » ne sont pas demandés.

**Rappel : sauf cas de force majeure, il n'y a aucun report à une date ultérieure lors des 2 premières dates de championnat.**

### **4.3.3. Précisions :**

- Report de droit

- Sélections de joueurs (voir art 94.1.1) des règlements généraux) en équipes départementales (inter-comités), régionales, nationales ou en stage technique régional ou national, sélection de juges-arbitres jeunes en compétition régionale ou nationale (inter-comités, inter-ligues) ou en stage national.

- Match de Coupe de France ou de Coupe des Pays de la Loire ou de Vendée (si incompatibilité avec le championnat).

Dans ces 2 cas, la modification doit être demandée plus de 10 jours avant la rencontre

- Dates de report "officielles"

Un "report de convenance" peut être repoussé à une date ultérieure en cas de match rejoué, de match à finir ou de report réglementaire (report de droit, report dans l'intérêt du handball en référence à l'article 4.3.5).

- Délai

Toute demande de report doit être formulée, motivée, et justifiée, sauf cas exceptionnel, au moins 20 jours avant la date initiale de la rencontre (Toutefois, en cas de force majeure ou d'événement grave, la demande pourra être régularisée à posteriori, sur dossier).

### **4.3.4. Procédure.**

La demande de report doit être formulée dans Gest'hand.

Suivant les cas (voir tableau ci-dessous) la demande est accompagnée :

- du versement d'un droit financier selon tarif en vigueur (facturé au demandeur par le Comité),
- des justificatifs :
  - liste des licenciés concernés,
  - attestation municipale d'absence de salle (attention : dans ce cas l'attestation doit préciser "qu'aucune salle ne permet la pratique du handball aux horaires réglementaires, dans la commune, sur l'ensemble de la date concernée")
  - d'une proposition de nouvelle date (au plus près possible de la date initiale),
  - de l'avis écrit de l'adversaire (L'absence de réponse adverse dans les 10 jours vaut accord et la COC peut statuer).

Si accord de la commission, le secrétariat valide le report dans Gest'hand.

**Dans tous les cas, la COC reste souveraine pour apprécier l'opportunité de la modification, accepter ou non le report, et fixer la nouvelle date qui est impérative.**  
**Tout match "reporté" sans l'accord de la COC est déclaré perdu par pénalité aux deux équipes**

#### 4.3.5. Tableau des reports

	MOTIFS (exemples)	Demande	Nécessité accord Adversaire dans les 10 jours	Droits	Observations/Décision
Report de droit	Joueurs ou JA sélectionnés (cf. article 4.3.3. : précisions)	Oui avec liste	Non	Non	Accord probable
	Match de Coupe France - des Pays de la Loire ou Vendée	oui			
Report dans l'intérêt du handball	Promotion du Hand (ex : rencontre du haut niveau)	Oui	Oui pour fixer la nouvelle date	Oui	Accord possible sur dossier
	Cas de force majeure (intempéries, grèves, blocage localisé, ...)	justificatif	Non	Non	Accord au cas par cas
	Evènement grave	Oui	Oui pour fixer la nouvelle date	Non	Accord possible sur dossier ou sur rapport pour régularisation
Report de convenance	Indisponibilité de salle	Oui justificatif	Oui (date de report proche de la date du match)	Oui	Accord exceptionnel (le club doit prendre ses dispositions : inversion, salle d'une commune voisine, terrain extérieur)
	Maladies, absences, évènement local ou autre				Accord exceptionnel (les joueurs et le club doivent prendre leurs dispositions)
	Conditions routières incertaines	oui	Réponse dans les 24 h	oui	Demande le jour du match

Droits\* : les droits ne sont pas demandés pour les matchs avancés.

\* *Précisions sur « Cas de force majeure/intempéries »* : - Un cas de force majeure est caractérisé par 3 conditions : il est soudain, imprévisible, et ne permet pas de solution de secours.

- Dans la mesure où le mauvais temps est généralisé et durable, le Comité **peut décider du report de tout ou partie d'une journée de championnat**. Dans ce cas, un avis est communiqué par courriel à l'ensemble des clubs.
- Dans le cas où aucune décision générale n'est communiquée à temps, **il reste de la responsabilité d'un Président de Club ou d'un Responsable d'équipe de décider d'effectuer ou de ne pas effectuer un déplacement**. Il lui appartient ensuite d'obtenir, dans les 24h, l'accord adverse pour un report ou de justifier sa décision auprès de l'instance qui statuera (forfait ou report).

#### 4.3.6. Rencontre non jouée ou arrêtée

Une rencontre qui ne peut être jouée à une date initialement prévue en raison, - des intempéries - de l'état du sol - de l'état des installations ou de leur occupation, est considérée comme une rencontre différée.

Tout match arrêté peut être donné perdu par pénalité, entériné à l'heure d'arrêt de match, à rejouer, ou à jouer pour le temps restant (article 100 des RG fédéraux).

Si l'impossibilité de jouer ou si l'interruption de la rencontre est imputable au club recevant, le 1er déplacement de l'équipe visiteuse est pris en charge par le club responsable, au tarif en vigueur.

En outre, l'équipe fautive a la charge des frais d'arbitrage (remboursement à la Ligue des frais de transport et de l'indemnité du 1er match).

Dans le cas où le match est donné à jouer pour le temps restant, le jeu reprend par le jet correspondant à la situation au moment de l'arrêt, avec le score au moment de l'interruption **et la même feuille de match** (art 100.1.2. des RG fédéraux).

#### 4.4 Qualification des joueurs



#### **Nouveau règlement**

4.4.1 **La règle dite de brûlage** vise le nombre de matchs disputés sur une saison dans un ou plusieurs niveaux de jeu, au-delà duquel, un joueur ne sera pas autorisé à participer dans un niveau de jeu inférieur.

Ce nombre N est prévu au règlement particulier des championnats départementaux +16 masculins.

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

4.4.2 **Le "brûlage ponctuel"** (ou "règle du dernier match") est maintenu uniquement pour un match "reporté" ou en cas de forfait constaté ou annoncé de l'équipe.

Un joueur est réputé "jouer dans une division supérieure" si son dernier match de championnat est le dernier match de championnat d'une équipe d'une division ou catégorie supérieure.

Son contrôle peut être effectué par l'instance de gestion, pour les 2 équipes. Il est systématique si la "demande d'application de l'article 4.4.2" a été formulée par l'un des 2 officiels responsables, auprès des arbitres et en présence de l'officiel adverse, avant le début de la rencontre et notifiée en commentaire sur la feuille de match. Toutefois, en cas de forfait de l'équipe de rang supérieur, le contrôle pourra être demandé à postériori.

#### **4.4.3 Il n'y a pas de brûlage (général ou ponctuel) dans les catégories jeunes.**

Cas particulier des joueurs participant aux championnats U18 ou U17 national. Pour ces joueurs, en cas de coupures prolongées (coupure de plus d'une date) de ce championnat, la règle du dernier match est remplacée par la double disposition suivante :

- les joueurs peuvent toujours évoluer en championnat +16 ou U19 régional sans N ni Règle "du dernier match"...

4.4.4 Report, match à rejouer, match à jouer pour le temps restant

- La qualification d'un joueur et le N se jugent désormais à la date réelle de la rencontre.

- Si l'équipe de rang supérieur ne joue pas à la nouvelle date de rencontre, la règle dite "du dernier match" s'applique.

#### Précisions articles FFHB

##### **94.2.1**

**Dans le cas d'un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, peuvent jouer à la date de remplacement.** Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale, qui peuvent évoluer à la date de remplacement à la condition d'avoir effectivement purgé avant cette date l'intégralité de leur suspension disciplinaire.

##### **94.2.2**

Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l'article 95.1.

##### **94.2.3**

Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l'article 95.1.

##### **94.2.4**

Dans le cas où, à la suite d'une décision officielle, un match doit être rejoué, les dispositions des points précédents sont applicables

**4.5 Restriction d'utilisation des joueurs, des joueurs mutés et des joueurs étrangers au cours d'un match** -- Voir articles 95 et 96 des règlements généraux fédéraux.

**Cf. règlement FFHB - 96.4**

Au niveau départemental, pour les compétitions s'adressant aux plus de 16 ans masculins et féminines, trois joueurs étrangers titulaires d'une licence caractérisée E sont autorisé(e)s au maximum. **Le nombre total de licences de type B ou C ou D ou E doit cependant rester inférieur ou égal à trois**, Cette mesure ne concerne pas les licenciés titulaires d'une licence UEA.

**4.5.1 Rappel:**

- il est autorisé 4 licences B / D par équipe en championnat territorial, pour les catégories -14 à -20 ans. (Toutefois, le contrôle automatique GH n'existant pas sur ce point, il appartient aux responsables d'équipe d'en assurer le respect et de mentionner en commentaire un éventuel surnombre.)
- il n'y a pas d'application du N/2 dans ces mêmes catégories.
- **Sauf règlement spécifique (tournois de finalités et coupe), 12 joueurs maximum peuvent être inscrits sur la FDME.**
  
- Sauf cas exceptionnel autorisé par la COC, un joueur ne peut participer à une rencontre de championnat territorial, s'il a déjà participé à une autre rencontre de championnat départemental, territorial ou national **lors du même week-end** de compétition ou de calendrier (sanction : perte du match de niveau inférieur par pénalité).
  
- Sauf règlement spécifique, un joueur ne peut participer à 2 rencontres de compétition **le même jour**.  
Sanction : perte du 2ème match joué par pénalité si les rencontres sont de même niveau, ou perte du match de niveau inférieur si les rencontres sont de niveau différent.

**92.4 Équipe se présentant avec cinq joueurs**

Lorsqu'une équipe se présente avec cinq joueurs et qu'il est nécessaire d'effectuer un tirage au sort entre un joueur de chaque équipe, le match ne peut avoir lieu.

La rencontre devra être reportée à une date ultérieure, les frais du déplacement de l'équipe visiteuse seront à la charge de la structure (club, comité, ligue, Fédération) qui a préalablement désigné le (ou les) juges-arbitre(s) dont l'absence a été constatée par les équipes présentes.

Le remboursement des frais de déplacement au club visiteur ne pourra s'effectuer que dans la limite d'un déplacement avec un nombre de véhicule(s) en corrélation avec le nombre de joueurs et officiels présents initialement.

**4.5.3 Licence blanche joueur (cas particuliers)**

- L'article 34.3 des règlements fédéraux autorise, dans certaines conditions, des joueurs susceptibles de s'éloigner de leur domicile pour des périodes plus ou moins longues, à bénéficier d'une licence blanche-joueur dans un 2ème club.
- L'AG régionale de Châteaubriant a étendu cette possibilité, sur le territoire de la Ligue, aux enfants dont les parents sont séparés ...

**4.6 Encadrement du match**

**4.6.1 L'officiel responsable de salle et du terrain**

- Sa mission.

Le « responsable de la salle et de l'espace de compétition » met en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée.

Il se met en contact avec les équipes participantes et organise leur séjour dans l'installation.

Il se met en contact avec les arbitres et tout officiel, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande, jusqu'à leur véhicule).

Il doit également :

- conduire, en amont, les opérations nécessaires au bon déroulement du match
- assurer l'adéquation des équipements avec les exigences de la compétition
- s'assurer du respect de la réglementation de la salle concernant l'utilisation de colle ou résine,
- garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,
- disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre.

Le cas échéant, le responsable de salle rend compte, auprès des instances concernées, des difficultés qu'il a rencontrées pour exercer sa mission.

#### **- Précisions**

Avant le début de la rencontre, il doit, entre autres tâches, vérifier :

- la conformité et le bon état du terrain, des filets et des buts,
- la libération de l'espace de sécurité autour du terrain, le retrait d'éléments dangereux pour les acteurs (panneaux publicitaires ou autres éléments instables...) le dégagement de l'espace aérien au-dessus de celui-ci (éléments suspendus relevés...),
- le non-encombrement de l'accès aux véhicules d'urgence,
- la présence de matériel pour assécher les zones glissantes,
- le fonctionnement correct de la table de marque et la fourniture d'un ordinateur avec feuille de match téléchargée

Pendant la rencontre, équipé de son brassard ou de sa chasuble, il se tient aux abords du terrain, près de la table de marque ou « côté public » de telle sorte qu'il soit toujours visible et prêt à intervenir si les arbitres le demandent.

- il veille à la sécurité des joueurs, arbitres et officiels, notamment par rapport au public (jets divers, lasers, envahissements etc...). Le cas échéant, il intervient avec diplomatie, pour calmer les supporters outranciers.
- **il n'a pas « pouvoir de police » et ne peut, seul, expulser un perturbateur.** Mais il doit être en capacité de faire appel à un service compétent pour évacuer ce ou ces perturbateurs.
- il doit également être en capacité de faire appel immédiatement à un service d'urgence médicale et de permettre à celui-ci d'intervenir jusque sur le terrain (accès, notamment)
- il dirige tout joueur ou officiel disqualifié vers un emplacement approprié en dehors de l'aire d'influence du jeu.

Pendant la pose et à la fin du match,

- il se rapproche de la table officielle, accompagne les acteurs jusqu'à l'entrée des vestiaires, se tient près de tout lieu qui pourrait nécessiter sa présence. Si nécessaire, il accompagne les arbitres jusqu'à leur véhicule.

#### **- Défaillance du « responsable de la salle et de l'espace de compétition »**

- En cas d'absence de responsable de salle sur la feuille de match, le club est sanctionné d'une pénalité financière.
- En cas d'incapacité du responsable de salle à remplir sa mission, le match peut être momentanément ou définitivement interrompu par les arbitres, notamment jusqu'à règlement des problèmes relevés ou quand ils constatent que la sécurité des acteurs n'est plus assurée. Dans ce cas, ils transmettent un rapport à la Commission compétente, qui pourra assimiler cette carence à une « absence » de responsable ou transmettre le dossier à la Commission de Discipline.

### **4.6.2 La Table officielle**

Le chronométrage est assuré par un officiel recevant, et le secrétariat est tenu par un officiel visiteur, conformément au règlement Fédéral. Dans tous les cas, cette disposition est prioritaire.

Les rôles de secrétaire et de chronométreur peuvent être tenus par 2 licenciés issus d'un même club. Dans ce cas, ces licenciés assument la responsabilité des rôles qui leur sont dévolus.

Le non-respect de ces principes est passible d'une pénalité financière.

## **ARTICLE 5 : FEUILLE DE MATCH**

Voir généralités dans l'article 98 des règlements généraux fédéraux.

### **98.1 Principe**

**La feuille de match électronique est obligatoire pour toutes les rencontres nationales et territoriales et pour toutes les catégories.**

Une fois adressée à l'organisme gestionnaire de la compétition, elle ne pourra plus être modifiée par qui que ce soit et quels qu'en soient les motifs sous peine de sanctions disciplinaires.

En cas de difficulté informatique, une image de **la feuille de match (les 4 pages !)** et une image de **la feuille de table** ("capture d'écran", PDF, ou photo d'écran) est adressée par courriel à la COC.

A l'issue de la rencontre, le club visiteur sauvegarde la FDME sur clé USB ou photos d'écran (mais il est souhaitable que le club recevant et l'arbitre fassent de même). Cette sauvegarde peut être demandée en cas de contestation ou d'enquête.

- En cas de blocage informatique, une feuille de match papier (1 exemplaire) est utilisée et les arbitres en justifient l'utilisation. Après les signatures de fin de la rencontre, une image recto-verso de cette feuille de match (scan, photographie...) est enregistrée par les officiels de chaque équipe pour conservation

**Rappels importants :**

a/ article 98.2.3.4

[...] Ce sont les juges-arbitres (désignés ou remplaçants) ou le délégué qui doivent :

- vérifier que tous les joueurs saisis correspondent aux licences présentées,
- décocher la case «INV» après contrôle de la licence ou du justificatif d'identité avec photo.

b/ voir détail des articles 98.4 et 98.5

Une personne qui ne peut présenter ni licence, ni justificatif d'identité avec photo le jour du match, ne doit pas être inscrite sur la feuille de match et ne doit pas prendre part à la rencontre. S'il s'agit d'un joueur arrivé en cours de rencontre ou d'un joueur imposé par l'officiel responsable d'une équipe, il est inscrit sur la feuille de match et la case INV (identité non vérifiée) reste cochée par les arbitres (sanction : match perdu par pénalité). Les conditions de sa participation sont alors précisées en « commentaire ».

c/ Toute personne inscrite sur une feuille de match doit être licenciée à la FFHB pour la saison en cours et régulièrement qualifiée à la date de la rencontre (art 30.1 des Règlements généraux fédéraux)

**ARTICLE 6 : TRANSMISSION DES RESULTATS ET DOCUMENTS**

La FDME doit être téléchargée vers GH, via le logiciel "saisie feuille de match" dès la fin de la "journée", avant minuit (dimanche soir en général).

En cas d'utilisation d'une feuille-papier :

- envoi par courriel, dans les mêmes délais, d'une image recto-verso de la feuille (cf. art 5),
- la "feuille papier" suit dans les 24h ...

En cas de téléchargement impossible sur GH le dimanche soir :

- envoi par courriel, dans les mêmes délais, du PDF de la rencontre et d'une image de la feuille de table (cf. art 5),
- téléchargement de la FDME dès que possible.

Sanctions pour retard :

- Une pénalité financière est appliquée si la feuille de match est envoyée hors délai (toutefois, s'il s'agit de la 1ère infraction : avertissement).
- Si la feuille de match n'a pas été exportée ou envoyée avant le 7ème jour ouvrable suivant la rencontre, perte du match par pénalité pour le club responsable.

**ARTICLE 7 : FORFAIT DE MATCH**

**7.1 Généralités** - Voir article 104 des règlements généraux fédéraux.

**Tarifs amendes pour forfait**

Forfait déclaré à + 8 jours	Sans amende
Forfait seniors (+16 ans) sur terrain	117,50 €
Forfait seniors avant 12h	80,40 €
Forfait général seniors	355,70 €
Forfait jeunes (u19 et inférieur) sur terrain	57,70 €
Forfait jeunes vendredi avant 20h	37,60 €
Forfait général jeunes	172,20 €

## **7.2 Conséquence pour les autres équipes du club**

Par dérogation à l'article 104.2.5 des règlements généraux fédéraux, tout forfait d'équipe entraîne l'application de la règle dite « du dernier match » aux équipes de niveau inférieur du club (cf. article 4.4.1).

## **7.3 Précision sur l'article 104.2.2 des Règlements Généraux, relatif au retard :**

Dans le cas où l'une des équipes fait état d'un « préjudice », celui-ci devra être justifié auprès de la Commission.

### **Rappel important :**

L'arbitre doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le match ait lieu. Il n'est pas de son ressort de déclarer une équipe « forfait ».

## **ARTICLE 8 : FORFAIT GENERAL et REFUS D'ACCESSION**

Voir article 104.3 du règlement général fédéral.

- Deux pénalités équivalent à un forfait.

- Trois forfaits entraînent le Forfait Général. Toutefois, l'équipe concernée peut être autorisée à poursuivre l'épreuve sans que cette autorisation puisse influencer sur la décision prise.

## **ARTICLE 9 : CLASSEMENT**

### **9.1 Forfaits et pénalités :**

Pour les rencontres jouées en 2x30min :

- Forfait ou pénalité : 0 point score : 0 - 20

Pour toutes les autres rencontres :

- Forfait ou pénalité : 0 point score : 0 - 10

### **9.2 Classement dans une même poule :**

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées (cf. articles 3.3 du Règlement Général des Compétitions Nationales de la FFHB)

### **9.3 Classement entre clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules**

En l'absence de règlement spécifique à la compétition, les clubs à égalité de place sont départagés selon (dans l'ordre), par :

- a) le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nb de points/nb de matchs)
- b) la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la poule, calculée au quotient si nécessaire,
- c) le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire,
- d) le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) masculins ou féminins, dans la catégorie d'âge concernée à la date de la dernière AG fédérale.

## **ARTICLE 10 : PEREQUATION DES FRAIS DE TRANSPORT**

Elle est calculée sur toute la saison par niveau au tarif en vigueur

Les redevances doivent être acquittées dans un délai de 30 jours suivant leur notification.

Les clubs devant recevoir une indemnité compensatrice sont crédités avant le 31 juillet de la saison.

## **ARTICLE 11 : NOTIFICATION DES PENALITES**

Tout acte de procédure, toute pénalité sportive, toute pénalité financière liée à l'organisation des Compétitions en référence aux articles 109/110 et 152 des Règlements Généraux Fédéraux est notifiée par courrier électronique à l'adresse générique créée par la FF Handball à partir du numéro d'affiliation du club concerné.

Tout acte de procédure est réputé notifié le lendemain de la transmission par courrier électronique, les délais de procédure courant dans les conditions définies aux articles 1.7 et 1.8 des règlements généraux fédéraux.

Rappel : une saisine de la CRL ne suspend pas la décision contestée.

## **ARTICLE 12 : ENTENTES, CONVENTIONS ET DEROGATIONS**

### **12.1 Ententes et Conventions (cf. projet « Statuts et Règlements » adopté à l'AG territoriale de la Ligue 2018)**

**Les Ententes peuvent concerner, au niveau départemental uniquement, les équipes en difficultés d'effectifs.**

Elles sont décrites à l'article 24 des règlements généraux fédéraux et peuvent être autorisées, sur simple demande, par le Comité Départemental d'appartenance, seul juge en la matière. Il s'agit de regroupements temporaires de joueurs, limités à la saison en cours.

. L'autorisation, demandée au Comité, précise au moins :

- les clubs et le niveau de jeu concernés,
- le club « porteur » pour la correspondance et la CMCD. Sauf accord spécifique, c'est ce club qui, en fin d'année, garde le niveau de jeu.

Toute « Entente » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

**Les Conventions** peuvent concerner, au niveau départemental, régional ou national une ou plusieurs équipes de deux ou plusieurs clubs associés dans une volonté de progrès et de développement. Elles sont décrites aux articles 25 (pour l'essentiel) et 26 (pour les -18 nationaux) des règlements généraux fédéraux et exigent le respect d'un calendrier strict et de contraintes spécifiques.

Le dossier à remplir, téléchargeable sur le site de l'instance concernée, est transmis en premier lieu au Comité Départemental d'appartenance, qui, si nécessaire et après avis, fait suivre celui-ci à la Commission Territoriale des Statuts et Règlements.

**Que ce soit Ententes ou Conventions, les accords des instances concernées (Comités ou Ligue) concernant des équipes jouant en championnat territorial régional ou départemental sont transmis à la COC Territoriale pour enregistrement dans Gest'hand.**

### 12.1 Dérogations

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Des dérogations, accordées par un Comité, peuvent concerner des compétitions territoriales départementales (championnat U20F ou +16F, coupe PDLL départementale +16F et +16M) : la liste, précisant le championnat autorisé et la date d'effet, est transmise à la COC territoriale et mise à jour régulièrement.

**Attention pour les compétitions territoriales : le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.**

### ARTICLE 13

Si les conditions l'exigent, la COC peut être amenée à adapter les règlements particuliers des compétitions en fonction du nombre de participants. Si des **contraintes extérieures l'exigent, le Bureau Directeur du Comité peut valider des modifications importantes de calendrier ou de formules rendues nécessaires par les circonstances**

### Taille de ballons championnats départementaux

	+16	U19	U17	U16	U15	U14	U13	U12	U11	U10	U9	U8
Masculin	3	3	3	2		1		0				0
Féminin			2		1		0		0	0	0	

## **ARTICLE 1 : FORMULE**

### **Championnats départementaux 1<sup>ère</sup> division - 2<sup>ème</sup> division et 3<sup>ème</sup> division masculines**

#### **✓ 1ERE DIVISION MASCULINE – 12 équipes engagées**

MONTAIGU VENDEE HANDBALL 1 - LA FERRIERE VHB 2 - SABLES ETUDIANT CLUB-OLONNE HANDBALL - CHALLANS NOV HANDBALL - LA ROCHE SUR YON VENDEE HB 2 - CHANTONNAY JAUDONNIERE VENDEE HANDBALL - SEVRE VENDEE HANDBALL - HBC BENET 1 - HBC LUCONNAIS 1 - HBC DU HAVRE DE VIE - C-HBC DOMPIERROIS-POIRE 1 - SL AUBIGNY MOUTIERS VENDEE HANDBALL 3

#### **✓ 2EME DIVISION MASCULINE – 11 équipes engagées**

FOUSSAIS PAYRE HB - CLUB DE HAND D'AIZENAY - MONTAIGU VENDEE HANDBALL 2 - AS BRUFFIERE DEFONTAINE VENDEE HANDBALL - LES HERBIERS VENDEE HANDBALL - SL VICOMTAIS - TALMONT HANDBALL CLUB 2 - PAYS DES ESSARTS HANDBALL - POUZAUGES VENDEE HANDBALL 3 - LA FERRIERE VHB 3 - CHALLANS NOV HB

#### **✓ 3EME DIVISION MASCULINE - 12 équipes engagées**

CH DES ACHARDS – SL VICOMTAIS 2 – AS BRUFFIERE VHB 2 – US DU HAUT BOCAGE – CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB – MAGNILS REIGNIERS HB – HBC BENET 2 – HBC LUCON 2 – FOUSSAIS PAYRE HB 2 – HBC FONTENAY – C. POIRE BELLEVIGNY\*VIE ET YON HB – SABLES EC OHB 2

## **ARTICLE 2 : QUALIFICATION**

### **2.1 – REGLE DITE DE « BRULAGE »**

**Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de championnat régional ou territorial ou départemental que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.**

**Pour la D1 et la D2, la limite est fixée à 10 rencontres au rang supérieur, le N est de 11.**

2.2 Le "brûlage ponctuel" (ou "règle du dernier match") est maintenu uniquement pour un match "reporté" ou en cas de forfait constaté ou annoncé de l'équipe.

Il est interdit dans un championnat régional ou territorial ou départemental d'utiliser un joueur d'une division ou d'une catégorie supérieure lorsque son équipe est forfait ou reporter lors du même week-end de compétition.

Un joueur est réputé "jouer dans une division supérieure" si son dernier match de championnat est le dernier match de championnat d'une équipe d'une division ou catégorie supérieure.

Son contrôle peut être effectué par l'instance de gestion, pour les 2 équipes. Il est systématique si la "demande d'application de l'article 4.4.2" a été formulée par l'un des 2 officiels responsables, auprès des arbitres et en présence de l'officiel adverse, avant le début de la rencontre et notifiée en commentaire sur la feuille de match. Toutefois, en cas de forfait de l'équipe de rang supérieur, le contrôle pourra être demandé à postériori.

2.3 - Le non-respect de ces dispositions entraîne la perte de match par pénalité.

## **ARTICLE 3 : CONTRIBUTION MUTUALISEE AU DEVELOPPEMENT**

Tout club participant à un championnat départemental doit répondre au 31 mai **aux exigences requises pour le niveau de jeu pratiqué**. Dans le cas contraire, et suivant les circonstances, des sanctions (points de pénalité) peuvent être infligées aux équipes pour le début de la saison suivante. Détail des exigences de la "Contribution mutualisée" et de la mise en application du système : voir règlement spécifique.

#### **ARTICLE 4 : ARBITRAGE**

Les arbitres sont désignés par la C.T.A. En cas d'absence du ou des arbitres, à l'heure précise de début de match, application des dispositions prévues au code d'arbitrage (art. 92-1 des règlements généraux fédéraux).

#### **ARTICLE 5 : HEURE DES MATCHS**

Samedi = 18H30 – 22H

Dimanche = 9H30 – 11H30 // 13H30 – 17H

#### **ARTICLE 6 : ACCESSIONS - RELÉGATIONS (cf Schéma des compétitions)**

##### **Schémas des accessions et relégations si aucune descente de Région**

##### **MASCULINS (en fin de saison 2021/2022)**

1 <sup>ère</sup> division	2 <sup>ème</sup> division	3 <sup>ème</sup> division
1 ↑	1 ↑	1 ↑
2 ⚡	2 ↑	2 ⚡
3	3 ↑	3 ⚡
4	4 ⚡	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8 ⚡	8	8
9 ⚡	9	9
10 ⚡	10 ⚡	10
11 ↓	11 ↓	11
12 ↓	12 ↓	12
		13
		14
		15

↑↓ Montée et Descente officielles si aucune descente de Région.

⚡ Descentes et montées éventuelles suivant le nombre d'engagements en 1ère division, et les retours -19 région.

Les équipes évoluant en -19 région la saison précédente intégreront le championnat départemental dans la catégorie 2<sup>ème</sup> division

##### **6.1 Critères appliqués pour départager les candidats, dans l'ordre:**

a/ Repêchage du premier « descendant » du schéma de base.

b/ Accession supplémentaire du premier « non accédant »

c/ Autres Candidatures libres.

#### **ARTICLE 7 : DEROGATIONS**

**Attention pour les compétitions territoriale : le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.**

**ARTICLE 8 :** Pour toute autre question, se référer au règlement général des compétitions 85,

# REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX U19 MASCULINS - SAISON 2022-2023

## **ARTICLE 1 : FORMULE**

Le championnat se déroule sur 2 phases sous réserve des conditions sanitaires

BALLONS = T3 (58-60 cm)

TEMPS DE JEU : 2x30 min

## **ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES**

### **PREMIERE PHASE**

**Poule PRE REGION = 9 équipes**

CHALLANS NOV HB – POUZAUGES VHB – CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB – STL CHAVAGNES EN PAILLERS – LA ROCHE SUR YON VHB – MONTAIGU VHB – HBC LUCONNAIS – SABLES EC OHB – LES HERBIERS VHB

**Matches simples sur 9 dates**

**Le classement à l'issue de la première phase déterminera les 2 premiers qui accèdent à la région**

**Poule 2EME DIVISION = 6 équipes**

HBC BENET – CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB 2 – SEVRE VHB – C. POIRE BELLEVIGNY VHB VIE ET YON – E. SL VICOMTAIS\*SLAM – LA FERRIERE VHB

**Le classement à l'issue des matchs retour déterminera les 2 premiers qui accèdent à la poule « PRE REGION » en 2<sup>ème</sup> phase**

**PRECISION : 2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

**DEUXIEME PHASE** – reprise janvier 2023

### **1ERE DIVISION**

Les équipes classées 3-4-5-6-7 de la poule PRE REGION 1<sup>ère</sup> phase

Les équipes classées 1-2 de la poule 2EME DIVISION – 1<sup>ère</sup> phase accèdent à la 1ERE DIVISION

### **2EME DIVISION**

Les équipes classées 8-9 de la poule PRE REGION 1<sup>ère</sup> phase

Les équipes 3-4-5-6 de la poule 2EME DIVISION 1<sup>ère</sup> phase + les éventuels engagements supplémentaires.

## **ARTICLE 3 : QUALIFICATION**

**Les joueurs nés en 2007- 2006 - 2005 – 2004** sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés,

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

- il n'y a pas d'application de la règle dite de « brûlage » dans cette catégorie sauf pour les finalités 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase

- la règle « du dernier match » s'applique, notamment en cas de report, de forfait ou d'absence de rencontre de l'équipe de rang supérieur (cf. article 4,4,1 du règlement général des compétitions territoriales).

**Dérogation :**

**Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.**

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Des dérogations, accordées par un Comité, peuvent concerner des compétitions territoriales départementales (championnat U20F ou +16F, coupe PDLL départementale +16F et +16M) : la liste, précisant le championnat autorisé et la date d'effet, est transmise à la COC territoriale et mise à jour régulièrement.

**ARTICLE 4 : MUTATIONS** – Cf. Règlements généraux.

**ARTICLE 5 – ARBITRAGE**

Il est assuré, **en priorité**, par un juge- arbitre adulte-jeune sur désignation nominative de la CTA ou, à défaut, par un juge-arbitre adulte jeune du club recevant,

**ARTICLE 6 : HORAIRES DES CONCLUSIONS DE RENCONTRE**

SAMEDI 15H – 19H

DIMANCHE 9H – 11H30 et 13H30 – 17H.

**ARTICLE 7 : CLASSEMENT**

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point Score : 0 – 20

2- Irrégularités de qualification.

Toute irrégularité de qualification amène une pénalité pour son équipe. Perte de match :

**L'équipe pénalisée perd le match et ne marque pas de point (0 point).**

**Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres jouées en 2 fois 30 minutes.**

**Le score pris en compte est de 0-10 pour toutes les autres (tournois compris).**

En aucun cas, le score acquis par l'équipe qui a gagné sur le terrain n'est conservé, même s'il est plus favorable que celui affecté à la pénalité.

Les mêmes irrégularités répétées amèneront à chaque match concerné une pénalité.

Les irrégularités sont signalées aux clubs concernés. Cette décision est susceptible de réclamation auprès de la commission sportive départementale, avant d'être entérinée, lors de la prochaine réunion de la commission.

Deux pénalités = un Forfait (3 Forfaits = FORFAIT GENERAL)

**Tarifs votés en AG juin 2022 – Amendes Forfait**

Forfait jeunes (U19 et inférieur) sur terrain	<b>58,60 €</b>
Forfait jeunes vendredi avant 20h	<b>38,20 €</b>
Forfait général jeunes	<b>174,90 €</b>

# REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX U16 MASCULINS SAISON 2022-2023

## **ARTICLE 1 : FORMULE**

**BALLON** : T2 (54-56 cm)

**TEMPS DE JEU** : 2 x 25 mn - Exclusion 2 mn.

## **ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES**

### **PREMIERE PHASE**

**1 POULE EXPERT = 5 équipes**

CH AIZENAY – LA ROCHE SUR YON VHB – POIRE BELLEVIGNY VHB – LES HERBIERS VHB – CHALLANS NOV HB

Matches aller-retour sur 10 dates

**Le classement de la poule à l'issue de la première phase déterminera les 3 premiers qui accèdent à la région**

**4 POULES 2EME DIVISION = 15 équipes**

POULE 1 = HBC BENET – HBC LUCONNAIS – SABLES EC OHB – SL AUBIGNY MOUTIERS VHB – TALMONT HC

POULE 2 = CH AIZENAY 2 – HBC DU HAVRE DE VIE – POIRE BELLEVIGNY VHB 2 – CH DES ACHARDS – SL VICOMTAIS

POULE 3 = CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB – FERRIERE VHB – HBC DOMPIERROIS – PAYS DES ESSARTS HB – ST L CHAVAGNES EN PAILLERS

POULE 4 = AS BRUFFIERE VHB – SEVRE VHB – MONTAIGU VHB – C. POUZAUGES VHB\*USHB -

matches ALLER – RETOUR sur 10 dates

### **DEUXIEME PHASE = reprise janvier 2023**

#### **1ERE DIVISION**

Les équipes classées 4-5 poule Expert 1<sup>ère</sup> phase + les premiers des poules 2<sup>ème</sup> division 1-2-3-4 + les 2 meilleures équipes classées 2<sup>ème</sup> des poules 2<sup>ème</sup> division 1-2-3-4

#### **2EME DIVISION**

Les 2 équipes classées 2<sup>ème</sup> non retenues en poule 1<sup>ère</sup> division + les équipes classées 3<sup>ème</sup> des poules 2<sup>ème</sup> division 1<sup>ère</sup> phase + le meilleur 4<sup>ème</sup> des poules 2<sup>ème</sup> division

#### **3EME DIVISION**

Les 3 équipes classées 4<sup>ème</sup> non retenues en poule 2<sup>ème</sup> division + les 5<sup>ème</sup> des poules 2<sup>ème</sup> division 1<sup>ère</sup> phase + les éventuels engagements supplémentaires.

### **PRECISION :**

➤ Deux équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)

## **ARTICLE 3 : QUALIFICATION**

**Les joueurs nés en 2007 – 2008 - 2009** sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

- il n'y a pas d'application de la règle dite de « brûlage » dans cette catégorie sauf pour les finalités 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase

- la règle « du dernier match » s'applique, notamment en cas de report, de forfait ou d'absence de rencontre de l'équipe de rang supérieur (cf. article 4,4,1 du règlement général des compétitions territoriales).

**Dérogation :**

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Des dérogations, accordées par un Comité, peuvent concerner des compétitions territoriales départementales (championnat U20F ou +16F, coupe PDLL départementale +16F et +16M) : la liste, précisant le championnat autorisé et la date d'effet, est transmise à la COC territoriale et mise à jour régulièrement.

**ARTICLE 4 : MUTATIONS** – Cf. Règlements généraux

**ARTICLE 5 – ARBITRAGE**

Il est assuré, **en priorité**, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune du club recevant

**ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS**

SAMEDI 14H – 17H30

DIMANCHE 9H – 11H30 et 13H30 – 17H.

**ARTICLE 7 : CLASSEMENT**

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point

Score : 0 – 20

**ARTICLE 8 : REGLEMENTATION GENERALE**

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

**Reconduction de la coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat -16 masculins avec engagement automatique d'une seule équipe par club.**

**Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe jeunes doit le signaler au comité avant le 30 octobre**

## BULLETIN DE DESISTEMENT COUPE DE VENDEE U16 MASCULINS 2022/2023

Document à compléter et retourner avant le 30 Octobre à l'adresse suivante :

[6285000.coc@ffhandball.net](mailto:6285000.coc@ffhandball.net)

NOM DU CLUB :

**NE DESIRE PAS PARTICIPER A CETTE EPREUVE**

*(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)*

## **PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX U14 MASCULINS - SAISON 2022-2023**

### **ARTICLE 1 : FORMULE**

**Le championnat se déroule sur 2 phases sous réserve des conditions sanitaires.**

BALLON : T1 (50-52 cm)

TEMPS DE JEU - 2 X 25 mn – Exclusion 2 mn

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum.

### **ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES**

#### **PREMIERE PHASE**

**1ERE DIVISION (9 équipes) - Championnat sur la saison en matchs aller-retour sur 18 dates**

C. DOMPIERRE\*FERRIERE – HBC FONTENAISIEN – CHALLANS NOV HB – SL AUBIGNY MOUTIERS – POUZAUGES VHB – MONTAIGU VHB – SL VICOMTAIS – ST L CHAVAGNES EN PAILLERS – LA ROCHE SUR YON VHB

**2EME DIVISION (10 équipes) – championnat sur la saison en matchs aller-retour sur 18 dates**

CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB – SEVRE VHB – CH AIZENAY – HB ST FLORENT DES BOIS – HBC BENET – SL VICOMTAIS 2 – HBC LUCONNAIS – AS BRUFFIERE VHB – SABLES EC OHB – LES HERBIERS VHB

**POULE DEBUTANT (10 équipes) – matchs simples sur 10 dates de septembre à décembre**

HBC BEAUVOIR SUR MER – PAYS DES ESSARTS – HBC FONTENAISIEN 2 – TALMONT HC – CH DES ACHARDS – HBC DU HAVRE DE VIE – POIRE BELLEVIGNY – ROCHE SUR YON VHB 2 – POUZAUGES VHB 2 – MONTAIGU VHB 2

**DEUXIEME PHASE = reprise janvier 2023**

La formule sera établie en fonction des éventuels engagements supplémentaires

**PRECISION :**

➤ 2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)

### **ARTICLE 3 : QUALIFICATION**

**Les joueurs nés en 2009 – 2010 - 2011 sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés :**

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

- il n'y a pas d'application de la règle dite de « brûlage » dans cette catégorie sauf pour les finalités 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase

- la règle « du dernier match » s'applique, notamment en cas de report, de forfait ou d'absence de rencontre de l'équipe de rang supérieur (cf. article 4,4,1 du règlement général des compétitions territoriales).

**Dérogation :**

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

**ARTICLE 4 : MUTATIONS** Cf. Règlements généraux.

### **ARTICLE 5 – ARBITRAGE**

Il est assuré, en priorité, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune du club recevant

**ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS**

SAMEDI 13H30 – 17H30

DIMANCHE 10H - 11H30

**ARTICLE 7 : CLASSEMENT**

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point                      Score : 0 – 10

**ARTICLE 8 : ACCESSIONS**

Les deux premiers de la poule 1<sup>ère</sup> division 2<sup>ème</sup> phase accèdent au championnat -15M région pour la saison 2023-2024

**ARTICLE 9 : REGLEMENTATION GENERALE**

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

**Projet de création d'une coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat U14 Masculins avec engagement automatique d'une seule équipe par club.**

**Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe jeunes doit le signaler au comité avant le 30 octobre**

## BULLETIN DE DESISTEMENT COUPE DE VENDEE U14 MASCULINS 2022/2023

Document à compléter et retourner avant le 30 Octobre à l'adresse suivante :

[6285000.coc@ffhandball.net](mailto:6285000.coc@ffhandball.net)

NOM DU CLUB :

**NE DESIRE PAS PARTICIPER A CETTE EPREUVE**

*(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)*

# REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX U12 MASCULINS – SAISON 2022-2023

## **ARTICLE 1 : FORMULE**

Le championnat se déroule sur 2 phases

**BALLON** : Maintien de la Taille 0 (48-50)

**TEMPS DE JEU** : Tiers temps = 3 X 14 mn – exclusion 1 mn

**Rappel** : Les changements de côté doivent être appliqués à chaque tiers temps.

### **Imposition de forme de défense sur chaque tiers temps sans ordre préférentiel**

- ✓ Un tiers temps Défense Etagée
- ✓ Un tiers temps Défense Demi Terrain
- ✓ Un tiers temps Libre

cf. document « L'AMENAGEMENT DES REGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAINEURS ET DES ARBITRES »

## **⚠ MISE EN PLACE DE REDUCTEURS DE BUTS**

**Réducteurs de buts - validation des buts**

Si les réducteurs de but sont en toile souple : Le but n'est pas accordé si le ballon touche cette toile avant de pénétrer intégralement dans le but. Il y a alors renvoi du gardien.

Si les réducteurs sont en mousse dure : On considère que le réducteur se comporte comme la barre transversale de la cage à laquelle il est fixé : Application de la règle classique.

## **NOMBRE DE JOUEURS**

**Sur la feuille de match** : 12 joueurs maximum et 5 au minimum sur la feuille de match. [4 licences B maximum (mutation)]

**SUR LE TERRAIN** = **6 + 1 - Terrain entier pour toutes les poules dès la première phase**

## **Protocole Entrée des joueurs – mesures COVID 19**

Par principe : Aucun contact avec des personnes extérieures dès l'entrée des juges arbitres et des joueurs sur l'aire de jeu

Lors de la présentation des équipes au centre de l'aire de jeu il y a nécessité d'observer une distance de 2m entre chaque juge arbitre et le premier joueur de chaque équipe.

Les joueurs et officiels ne doivent pas se saluer en se serrant ou en se tapant dans les mains, en se donnant des accolades, etc. (le protocole d'ouverture de match de la saison 2022/2023 sera adapté en ce sens).

## **ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES**

### **Première phase**

**POULE EXPERT** (7 équipes) – Matches simples sur 7 dates de octobre à décembre

CHALLANS NOV HB – LA ROCHE SUR YON VHB – POUZAUGES VHB – HBC DOMPIERROIS – MONTAIGU VHB – LES HERBIERS VHB – SABLES EC OHB

**POULE niveau CONFIRME** (8 équipes) – matchs simples sur 7 dates de octobre à décembre

HBC BENET – HBC FONTENAY – LA FERRIERE VHB – CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB – POIRE BELLEVIGNY VHB – SEVRE VHB – US HAUT BOCAGE – ST L CHAVAGNES EN PAILLERS

**2 POULES niveau DEBUTANT** - - matchs simples sur 7 dates de octobre à décembre

**POULE 1** = HBC DOMPIERRE 2 – AS BRUFFIERE VHB – POIRE BELLEVIGNY VHB 2 – SEVRE VHB 2 – LES HERBIERS VHB 2 - SL VICOMTAIS – PAYS DES ESSARTS HB – MONTAIGU VHB 2

**POULE 2** = SL AUBIGNY VHB 1 – CH AIZENAY – HBC BEAUVOIR SUR MER – CH DES ACHARDS – HBC LUCONNAIS – SABLES EC OHB 2 – SL AUBIGNY VHB 2 – LA ROCHE SUR YON VHB 2 – TALMONT HC – HBC DU HAVRE DE VIE

## **DEUXIEME PHASE = Reprise janvier 2023**

**1ERE DIVISION** : équipes classées 1-2-3-4 de la poule Expert + les équipes classées 1-2 de la poule niveau confirmé

**2EME DIVISION** : équipes classées 5-6-7 de la poule expert + les équipes classées 3-4-5-6 de la poule niveau confirmé + le 1<sup>er</sup> de la poule débutant

### **3EME DIVISION**

Poule de niveau selon les engagements supplémentaires

### **PRECISION :**

➤ **2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

## **ARTICLE 3 : QUALIFICATION**

**Les joueurs nés en 2011 -2012 -2013** sont habilités à participer aux épreuves pour le club avec lequel ils sont licenciés :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

- **il n'y a pas d'application de la règle dite de « brûlage »** dans cette catégorie sauf pour les finalités 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase

- la règle « du dernier match » s'applique, notamment en cas de report, de forfait ou d'absence de rencontre de l'équipe de rang supérieur (cf. article 4,4,1 du règlement général des compétitions territoriales).

### **Dérogation :**

**Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.**

**ARTICLE 4 : MUTATIONS** – Cf . Règlements généraux.

## **ARTICLE 5 – ARBITRAGE**

Il est assuré, en priorité, par un juge-arbitre jeune du club recevant

## **ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS**

SAMEDI 10H – 11H30 et 13H30 – 17H30

DIMANCHE 10H – 11H30

## **ARTICLE 7 : CLASSEMENT**

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :

Forfait ou pénalité : 0 point                      Score : 0 – 10

## **ARTICLE 8 : REGLEMENTATION GENERALE**

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

## L'AMENAGEMENT DES REGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAINEURS ET DES ARBITRES

### CONSTATS :

Il nous apparaît clairement, au début de la formation du jeune joueur, que les formes de jeu proposées et pratiquées par nos équipes jeunes (moins de 8 et moins de 10 ans), sont des formes de jeu issues du mini-handball sur de grands espaces et avec faible densité de joueurs jusqu'en - de 10.

Nous avons ensuite un pseudo jeu d'adultes à partir des U12.

Cela pose des problèmes essentiels dans la formation des jeunes joueurs (**l'âge d'or des apprentissages**).

Un passage du jeu sur grand espace au petit espace trop brutal dans les catégories - de 12 ans, avec pour constante, une très mauvaise occupation de l'espace de jeu. Trop peu de formes de jeu différentes jusqu'en moins de 14 ans, qui ne favorisent pas l'évolution des comportements individuels des joueurs par manque de situations et de problèmes différents à résoudre.

A partir de la catégorie - de 12 ans (voire - de 14), des formes de jeu calquées sur celles des adultes, notamment avec des défenses très (trop) proches de la zone qui n'incitent pas les joueurs à mettre de l'activité (notamment dans la profondeur) ainsi que du dynamisme.

Il y a peu d'intention défensive. Les moins de 12 ans sont passifs en défense, l'intention première est d'attraper le joueur sans se soucier du ballon. Nous souhaitons développer les intentions défensives par le travail de l'interception et de la subtilisation : les jeunes joueurs doivent en effet avoir pour première intention de récupérer le ballon.

### LA DEMARCHE DE L'ETD

On a pris le parti d'imposer des règles défensives (= la disposition des joueurs sur le terrain est différente sur chaque tiers-temps (au moins deux différentes.)

Nous espérons que les aménagements proposés induiront des nouveaux savoir-faire chez le jeune défenseur et par ricochet chez l'attaquant.

L'enfant apprend progressivement à modifier sa pratique pour s'adapter aux exigences de la situation. Voir reconnaître et agir. Utiliser le bon savoir-faire dans la bonne situation.

Dès lors, nous faisons l'hypothèse qu'en mettant en place un environnement particulier grâce à l'aménagement de certaines règles, nous parviendrons progressivement à obtenir de nos jeunes en formation les comportements favorables à l'atteinte du « haut niveau ».

### EXPLICATION DES TIERS TEMPS

*Faire dans n'importe quel ordre,*

**1. Un tiers-temps demi-terrain.** (*c'est le minimum, ils peuvent défendre plus haut*)

**Les oranges défendent :**

**Les savoir-faire associés :**

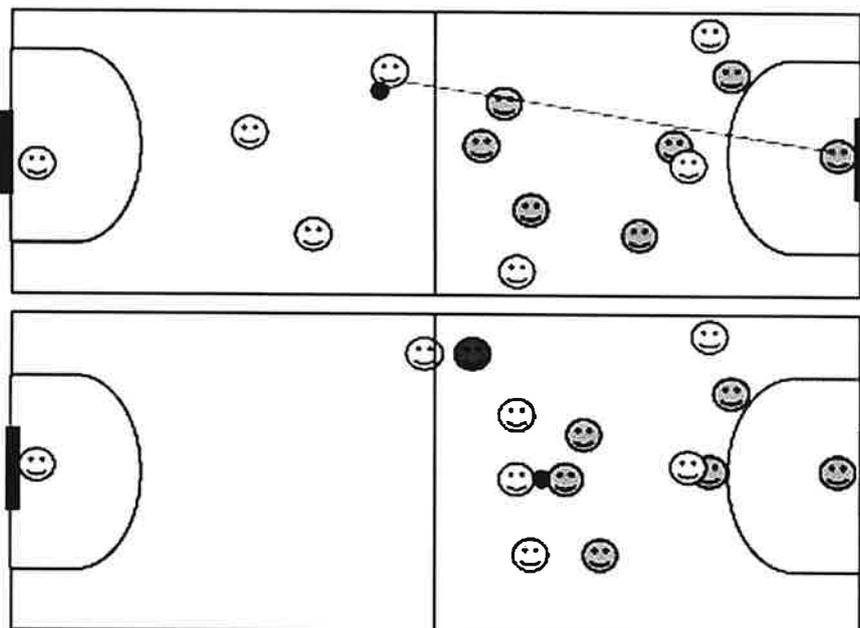
- se répartir les joueurs

- **se placer** entre l'attaquant et le but à défendre. Protéger le secteur central

- **S'orienter** pour voir le ballon et l'adversaire.

- Donner priorité au porteur du ballon si son adversaire s'est fait passer. Ce n'est pas une défense individuelle stricte.

- **se replacer** : redescendre lorsque le ballon progresse (image 2). Le défenseur en orange foncé est mal placé (il est trop haut)



## 2. Un tiers temps étagé.

Voici un exemple d'une défense dite « 1/5 » avec un joueur plus haut que les autres.

Les intentions sont les mêmes que sur le 1<sup>er</sup> tiers temps.

Il est possible de défendre plus haut.

Il est possible de défendre avec 2 ou 3 joueurs avancés.

Attention : La défense demi-terrain est une défense étagée.

## 3. Un tiers-temps libre.

Vous pouvez sur ce tiers-temps, faire la défense de votre choix.

Tout terrain, demi terrain, étagée (1/5 ; 2/4 ; 3/3 ou alignée 0/6)

N'oubliez pas :

Plus vous défendez haut, plus il y a d'espace, plus la défense est difficile.

Mais elle apporte des savoirs faire nouveaux.

Faites attention au rapport de force pour choisir votre défense.

***Nous devons former nos joueurs de demain !***

Gaël Doret – CTF 85

# REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX U17 FEMININES SAISON 2022-2023

## **ARTICLE 1 : FORMULE**

Le championnat se déroule sur 2 phases sous réserve des conditions sanitaires

BALLON = T2 (54-56 cm)

TEMPS DE JEU : 2 x 30 MN

## **ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES**

PREMIERE PHASE = 9 équipes – matchs simples sur 9 dates

E. AS BRUFFIERE VHB\*MONTAIGU – CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB – CH AIZENAY – HBC BENET – FOUSSAIS PAYRE HB – SEVRE VENDEE HANDBALL – SL VICOMTAIS – SL AUBIGNY MOUTIERS VHB – HBC DU HAVRE DE VIE

Les 3 premiers de la 1<sup>ère</sup> phase accèdent au championnat U17 Région

DEUXIEME PHASE : 6 équipes restantes + les engagements supplémentaires et sous réserve des conditions sanitaires

**PRECISION :**

➤ 2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)

## **ARTICLE 3 : QUALIFICATION**

Les joueuses nées en 2006 -2007 - 2008 sont habilitées à participer aux épreuves pour le club avec lequel elles sont licenciées :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

- il n'y a pas d'application de la règle dite de « brûlage » dans cette catégorie sauf pour les finalités 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase

- la règle « du dernier match » s'applique, notamment en cas de report, de forfait ou d'absence de rencontre de l'équipe de rang supérieur (cf. article 4,4,1 du règlement général des compétitions territoriales).

**Dérogation :**

Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.

Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.

Des dérogations, accordées par un Comité, peuvent concerner des compétitions territoriales départementales (championnat U20F ou +16F, coupe PDLL départementale +16F et +16M) : la liste, précisant le championnat autorisé et la date d'effet, est transmise à la COC territoriale et mise à jour régulièrement.

**ARTICLE 4 : MUTATIONS** Cf. Règlements généraux.

## **ARTICLE 5 – ARBITRAGE**

Il est assuré, en priorité, par un juge-arbitre jeune ou adulte-jeune du club recevant

## **ARTICLE 6 : HORAIRES DES MATCHS**

SAMEDI 15H – 19H

DIMANCHE 9H – 11H30 et 13H30 – 17H.

**ARTICLE 7 : CLASSEMENT**

Les dispositions arrêtées pour le championnat de France sont appliquées :  
Forfait ou pénalité : 0 point                      Score : 0 – 20

**ARTICLE 8 : REGLEMENTATION GENERALE**

Pour tout autre point se référer aux règlements généraux de la COC.

**Mise en place d'une coupe de Vendée pour toutes les équipes engagées dans le championnat U17 féminines avec engagement automatique d'une seule équipe par club.  
Toute équipe souhaitant se désengager de la coupe U17 doit le signaler au comité avant le 30 octobre**

**BULLETIN DE DESISTEMENT  
COUPE DE VENDEE U17 Féminines 2022/2023**

Document à compléter et retourner avant le 30 Octobre à l'adresse suivante :  
[6285000.coc@ffhandball.net](mailto:6285000.coc@ffhandball.net)

NOM DU CLUB :

**NE DESIRE PAS PARTICIPER A CETTE EPREUVE**

*(Afin de prendre en compte vos remarques, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les raisons de ce désistement)*

## **REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX U15 FEMININES SAISON 2022-2023**

### **ARTICLE 1 : FORMULE**

**Le championnat se déroule sur 2 phases sous réserve des conditions sanitaires**

BALLON : T1 (50-52 cm)

TEMPS DE JEU - 2 X 25 mn – Exclusion 2 mn

Nombre de joueurs sur la feuille de match : 12 joueurs maximum et 5 au minimum. [4 licences B maximum (mutation)]

### **ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES**

#### **PREMIERE PHASE**

Poule EXPERT : LA ROCHE SUR YON VHB – LES HERBIERS VHB – POUZAUGES VHB – SABLES EC OHB – CHALLANS NOV HB

**A l'issue de la première phase les équipes classées 1-2-3 accéderont au championnat U15 Région**

Poule niveau « CONFIRME » : CH AIZENAY – LA FERRIERE VHB – HBC DOMPIERROIS – HBC FONTENAY – CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB – POIRE BELLEVIGNY VHB – HBC BENET

Poule niveau « DEBUTANT » : LA ROCHE SUR YON VHB 2 – HBC BEAUVOIR SUR MER – SL AUBIGNY MOUTIERS VHB – HBC BENET 2 – LA FERRIERE VHB 2 – SL VICOMTAIS – ST L CHAVAGNES EN PAILLERS

#### **DEUXIEME PHASE :**

##### **1ERE DIVISION :**

**Les équipes classées 4-5 de la poule Expert + les équipes classées 1-2-3-4 de la poule niveau « CONFIRME »  
2EME DIVISION – 3EME DIVISION – suivant les éventuels engagements supplémentaires.**

##### **PRECISION :**

➤ **2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

### **ARTICLE 3 : QUALIFICATION**

**Les joueuses nées en 2008 - 2009 – 2010 sont habilitées à participer aux épreuves pour le club avec lequel elles sont licenciées :**

#### **Rappel :**

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

- **il n'y a pas d'application de la règle dite de « brûlage » dans cette catégorie sauf pour les finalités 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase**

- la règle « du dernier match » s'applique, notamment en cas de report, de forfait ou d'absence de rencontre de l'équipe de rang supérieur (cf. article 4,4,1 du règlement général des compétitions territoriales).

#### **Dérogation :**

**Attention le nombre de joueurs, sous dérogation, autorisés sur chaque feuille de match ne peut excéder 2 sous peine de perte de match par pénalité.**

**Toute « dérogation » accordée par un Comité pour une équipe U15F, U17F ou U19M qualifiée pour la 2ème phase régionale est soumise au Bureau Directeur de Ligue au début de cette phase régionale.**



## PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX U13 FEMINIENS – SAISON 2022-2023

### **ARTICLE 1 : FORMULE**

Le championnat se déroule sur 2 phases

BALLON : T0 (48-50)

TEMPS DE JEU : Tiers temps = 3 X 14 mn – exclusion 1 mn

**Rappel : Les changements de côté doivent être appliqués à chaque tiers temps.**

**Imposition de forme de défense sur chaque tiers temps sans ordre préférentiel**

- ✓ Un tiers temps Défense Étagée
- ✓ Un tiers temps Défense Demi Terrain
- ✓ Un tiers temps Libre

cf. document « L'AMENAGEMENT DES REGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAINEURS ET DES ARBITRES »

### **NOMBRE DE JOUEURS**

**Sur la feuille de match** : 12 joueurs maximum et 5 au minimum sur la feuille de match. [4 licences B maximum (mutation)]

**SUR LE TERRAIN** = **6 + 1 - Terrain entier pour toutes les poules dès la première phase**

### **ARTICLE 2 : CONSTITUTION DES POULES**

**PREMIERE PHASE :**

**POULE A : HBC BENET – HBC FONTENAY – LES HERBIERS VHB – CHANTONNAY JAUDONNIERE VHB – POUZAUGES VHB**

**POULE B : CHALLANS NOV HB – SL VICOMTAIS – LA ROCHE SU RYON VHB – ST LOUIS CHAVAGNES EN PAILLERS – POIRE BELLEVIGNY VHB**

**POULE niveau « DEBUTANT » = C. DES ACHARD\*TALMONT – CH AIZENAY – HBC DOMPIERROIS – MONTAIGU VHB – LA FERRIERE VHB – SEVRE VHB – SL AUBIGNY MOUTIERS VHB**

**DEUXIEME PHASE :**

1ERE DIVISION : les équipes classées 1-2-3 des poules A et B

2EME DIVISION : les équipes classées 4-5 des poules A et B et les équipes classées 1-2 de la poule niveau « DEBUTANT »

3EME DIVISION = suivant les éventuels engagements supplémentaires

**PRECISION :**

➤ **2 équipes d'un même club, convention ou non, qualifiées pour jouer dans un championnat ne pourront évoluer au même niveau (sauf le plus bas niveau)**

### **ARTICLE 3 : QUALIFICATION**

**Les joueuses nées en 2010 – 2011 -2012** sont habilitées à participer aux épreuves pour le club avec lequel elles sont licenciées :

Rappel :

- 4 licences B+C+D sont autorisées par rencontre et le nombre de licences JE (jeune étranger) n'est pas limité.

- **il n'y a pas d'application de la règle dite de « brûlage »** dans cette catégorie sauf pour les finalités 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase

- la règle « du dernier match » s'applique, notamment en cas de report, de forfait ou d'absence de rencontre de l'équipe de rang supérieur (cf. article 4,4,1 du règlement général des compétitions territoriales).



## L'AMENAGEMENT DES REGLES DE JEU CHEZ LES JEUNES AU SERVICE DE LA FORMATION DES JOUEURS, DES ENTRAINEURS ET DES ARBITRES

### CONSTATS :

Il nous apparaît clairement, au début de la formation du jeune joueur, que les formes de jeu proposées et pratiquées par nos équipes jeunes (moins de 8 et moins de 10 ans), sont des formes de jeu issues du mini-handball sur de grands espaces et avec faible densité de joueurs jusqu'en - de 10.

Nous avons ensuite un pseudo jeu d'adultes à partir des – U12 / U13.

Cela pose des problèmes essentiels dans la formation des jeunes joueurs (**l'âge d'or des apprentissages**).

Un passage du jeu sur grand espace au petit espace trop brutal dans les catégories U 12 / U13, avec pour constante, une très mauvaise occupation de l'espace de jeu. Trop peu de formes de jeu différentes jusqu'en moins de 14 ans, qui ne favorisent pas l'évolution des comportements individuels des joueurs par manque de situations et de problèmes différents à résoudre.

A partir de la catégorie - de 12 ans (voire - de 14), des formes de jeu calquées sur celles des adultes, notamment avec des défenses très (trop) proches de la zone qui n'incitent pas les joueurs à mettre de l'activité (notamment dans la profondeur) ainsi que du dynamisme.

Il y a peu d'intention défensive. Les moins de 12 ans sont passifs en défense, l'intention première est d'attraper le joueur sans se soucier du ballon. Nous souhaitons développer les intentions défensives par le travail de l'interception et de la subtilisation : les jeunes joueurs doivent en effet avoir pour première intention de récupérer le ballon.

### LA DEMARCHE DE L'ETD

On a pris le parti d'imposer des règles défensives (= la disposition des joueurs sur le terrain est différente sur chaque tiers-temps (au moins deux différentes.)

Nous espérons que les aménagements proposés induiront des nouveaux savoir-faire chez le jeune défenseur et par ricochet chez l'attaquant.

L'enfant apprend progressivement à modifier sa pratique pour s'adapter aux exigences de la situation. Voir reconnaître et agir. Utiliser le bon savoir-faire dans la bonne situation.

Dès lors, nous faisons l'hypothèse qu'en mettant en place un environnement particulier grâce à l'aménagement de certaines règles, nous parviendrons progressivement à obtenir de nos jeunes en formation les comportements favorables à l'atteinte du « haut niveau ».

### EXPLICATION DES TIERS TEMPS

*Faire dans n'importe quel ordre,*

**1. Un tiers-temps demi-terrain.** (*c'est le minimum, ils peuvent défendre plus haut*)

**Les oranges défendent :**

**Les savoir-faire associés :**

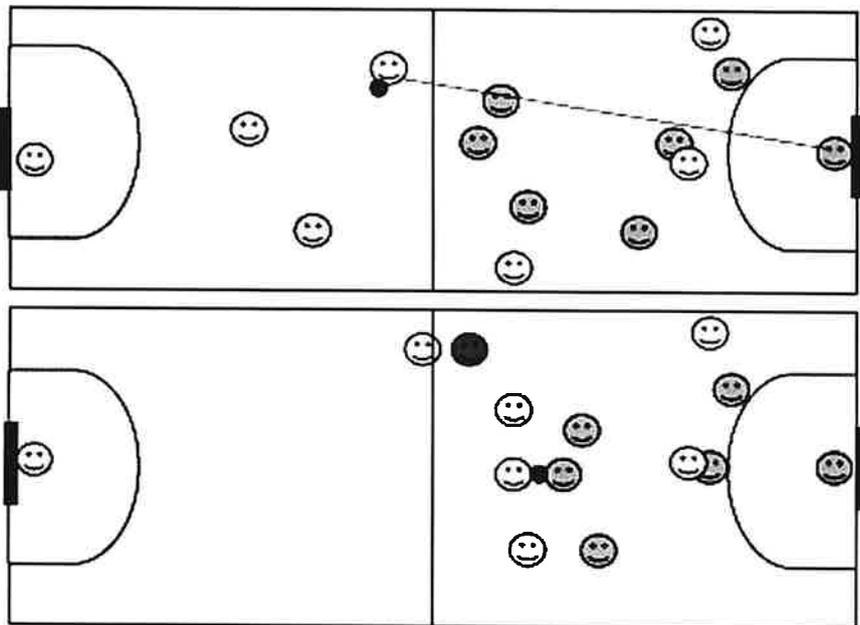
- se répartir les joueurs

- **se placer** entre l'attaquant et le but à défendre. Protéger le secteur central

- **S'orienter** pour voir le ballon et l'adversaire.

- Donner priorité au porteur du ballon si son adversaire s'est fait passer. Ce n'est pas une défense individuelle stricte.

- **se replacer** : redescendre lorsque le ballon progresse (image 2). Le défenseur en orange foncé est mal placé (il est trop haut)



## 2. Un tiers temps étagé.

Voici un exemple d'une défense dite « 1/5 » avec un joueur plus haut que les autres.

Les intentions sont les mêmes que sur le 1<sup>er</sup> tiers temps.

Il est possible de défendre plus haut.

Il est possible de défendre avec 2 ou 3 joueurs avancés.

Attention : La défense demi-terrain est une défense étagée.

## 3. Un tiers-temps libre.

Vous pouvez sur ce tiers-temps, faire la défense de votre choix.

Tout terrain, demi terrain, étagée (1/5 ; 2/4 ; 3/3 ou alignée 0/6)

N'oubliez pas :

Plus vous défendez haut, plus il y a d'espace, plus la défense est difficile.

Mais elle apporte des savoirs faire nouveaux.

Faites attention au rapport de force pour choisir votre défense.

***Nous devons former nos joueurs de demain !***

Gaël Doret – CTF 85

# REGLEMENT COUPE et CHALLENGE CMO DE VENDEE SAISON 2022-2023

## COUPE MASCULINE

Coupe de France, Coupe de Ligue et coupe de Vendée font partie de la même compétition.

### Article 1

L'équipe vainqueur se verra confier la garde de la «Coupe» pendant un an ; un trophée souvenir sera offert au club vainqueur.

### Article 2

L'engagement en coupe de Vendée est automatique pour toutes les équipes vendéennes seniors départementales (1ère division, 2ème division et 3ème division. voire 4ème et plus.) et régionales (Prénationale, excellence et honneur région).

Dans le cas d'engagement en coupe ces équipes seront susceptibles de jouer deux matchs (coupe et championnat) dans le même week-end.

L'adhésion coupe pour chaque équipe sera ajoutée au tarif de l'adhésion du club.

Une équipe n'ayant pu participer, pour des raisons sportives, à la coupe de Vendée ne se verra pas facturer les frais d'engagements dans cette compétition.

Lorsqu'un club possède plusieurs équipes, il devra veiller au règlement suivant :

2.1 : Comme en coupe de France et coupe de la Ligue, le club peut aligner **14 joueurs sur la feuille de match**, sans limitation de licences B et E.

L'équipe est formée des joueurs disputant habituellement l'épreuve officielle dans laquelle ils sont engagés.

2.2 Tout joueur ayant opéré en Coupe (**toutes coupes confondues : coupe de France, coupe de Pays de Loire, coupe de Vendée**) quatre fois dans une équipe ne pourra plus jouer pour ces compétitions (coupe et challenge) dans une équipe inférieure.

(Exemple : 4 matchs de coupe en équipe 1 et on ne peut plus jouer dans l'équipe 2)

**Toutes les dates notées dans le calendrier général sont considérées comme tours effectués même s'il n'y a pas de matchs par manque d'équipes**

### 2.3 Nouveauté : Règle dite de brûlage

**Un joueur ne peut être inscrit comme tel sur une feuille de coupe ou de challenge de Vendée que s'il a disputé, au jour effectif de la rencontre moins de N matchs de championnat dans des rencontres de rang supérieur.**

**En fonction de l'avancée des championnats, un brûlage évolutif sera mis en place pour les coupes et challenges Vendée, la règle du dernier match étant toujours applicable.**

**19-20 NOVEMBRE = pas de brûlage**

**17-18 DECEMBRE = la limite est fixée à 5 rencontres au rang supérieur, le N est de 6.**

**14-15 JANVIER = la limite est fixée à 5 rencontres au rang supérieur, le N est de 6**

**8-9 AVRIL (1/4) = la limite est fixée à 9 rencontres au rang supérieur, le N est de 10**

**18-19-21 Mai (1/2) = la limite est fixée à 10 rencontres au rang supérieur, le N est de 11**

**3-4 JUIN – Finales = la limite est fixée à 10 rencontres au rang supérieur, le N est de 11**

La COC se laisse le droit de déroger la règle de brûlage sur demande du club dans le cas d'un joueur de retour de blessure ou maladie avec justificatif médical,

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

#### **2.4 Règle du dernier match**

Un joueur est réputé "jouer dans une division supérieure" si son dernier match de championnat est le dernier match de championnat d'une équipe d'une division ou catégorie supérieure.

Son contrôle peut être effectué par l'instance de gestion, pour les 2 équipes. Il est systématique si la "demande d'application de l'article 4.4.2" a été formulée par l'un des 2 officiels responsables, auprès des arbitres et en présence de l'officiel adverse, avant le début de la rencontre et notifiée en commentaire sur la feuille de match.

Toutefois, en cas de forfait de l'équipe de rang supérieur, le contrôle pourra être demandé à postériori.

**2.5** 2 équipes du même club ne pourront être qualifiées pour les finalités (¼ de finale -1/2 – et finale)

**2.6** Les équipes départementales sont automatiquement engagées en Challenge de Vendée si elles doivent être éliminées de la Coupe avant sa phase finale

#### **Article 3**

Sont habilités à participer à l'épreuve les seniors, dans les mêmes conditions que pour le championnat départemental.

#### **Article 4**

Tout report de match est interdit. Une rencontre pourra être avancée après accord écrit des deux clubs et si elle est acceptée par la commission sportive.

#### **POSSIBILITE DE JOUER DEUX RENCONTRES SUR UNE MÊME DATE.**

Pour les équipes régions (Voire départementales)

Dans le cas d'un report de match Région une équipe peut jouer deux matchs à la même date. Elle devra se mettre en accord avec les clubs adverses et la commission sportive, pour que les rencontres se déroulent dans le même week-end ou en semaine si l'un ou les deux clubs sont concernés.

#### **Article 5**

Toute équipe vendéenne qualifiée en Coupe de France ou en Coupe Régionale sera qualifiée pour la Coupe de Vendée mais ne pourra redescendre après les 1/8èmes de finale de Coupe de Vendée.

Relations coupe de France, des pays de Loire, coupe de Vendée et Challenge de Vendée.

Jusqu'aux 8èmes de finale de la coupe de Vendée l'engagement des équipes encore qualifiées en coupe de ligue (ou France si ces équipes ont renoncé à l'engagement en coupe Pays de Loire a la date prévue au règlement CPDL) est automatique.

Passé ce délai, les équipes concernées ne pourront plus être réintégrées.

#### **Article 6 : HANDICAP**

Pour 1 division d'écart	3 buts
Pour 2 divisions	5 buts
Pour 3 divisions	7 buts
Pour 4 divisions	9 buts

#### **Tournois :**

**Afin d'éviter des exemptions ou pour limiter le nombre de tours nécessaires, des tournois à 3 avec un ou deux qualifiés peuvent être décidés. Dans ce cas il faudra se référer aux règlements des tournois. Les handicaps seront divisés de moitié en arrondissant au chiffre supérieur.**

Dans les tournois de Coupe, l'ordre des rencontres est le suivant :

Visiteur A contre Visiteur B

C contre vaincu 1er match (en cas d'égalité à la fin du 1er match, tirage au sort)

C contre vainqueur 1er match

Le temps de jeu est de 2x20 min par rencontre avec pause de 15 min entre 2 matchs.

### **Article 7 : PHASE PRELIMINAIRE**

Tirage au sort entre les équipes engagées. Le premier tiré reçoit (inversion si le premier club a reçu au tour précédent et que le deuxième club tiré s'est déplacé)

### **Article 8**

Les finalités se déroulent sur terrain neutre (1/4 - 1/2 et finale) sauf pour club encore qualifié

Au cas où un club organise une finalité, celui-ci pourra jouer à domicile si le tirage ne le met pas en compétition avec un autre club organisateur.

En phases préliminaires les horaires sont ceux du championnat.

En phases finales (Quarts, demi-finales) les horaires sont les suivants

1 <sup>er</sup> match	11H challenge féminin
2 <sup>ème</sup> match	13H challenge masculin
3 <sup>ème</sup> match	15H coupe féminine
4 <sup>ème</sup> match	17H coupe masculine

**Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés par l'organisateur en cas de forfait d'une équipe ou pour quelque rajout de manifestation entre les matchs.**

**Dans la mesure du possible, un délégué (dont le rôle sera défini ultérieurement) sera présent à partir des ¼ de finales.**

**Les finales se feront sur 2 jours avec des horaires modifiables suivant les matchs à organiser,**

### **Article 9**

**9.1 Les rencontres se déroulent en 2x30 minutes avec pause de 10 minutes.**

**9.2 En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire dans les matchs à qualification directe il y a lieu de procéder à l'épreuve des tirs aux buts. (cf. règlement général des compétitions)**

### **Déroulement jets de sept mètres**

Avant les jets de sept mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre, à l'aide d'une liste des numéros de dossard, cinq joueurs habilités à jouer à l'issue du match, qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire.

L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.

Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement. Les gardiens de but peuvent être tireurs et les tireurs gardiens de but

Les arbitres désignent le but dans lequel auront lieu les tirs. Les arbitres désignent par tirage au sort l'équipe qui commence. L'équipe désignée lors du tirage au sort a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs.

En cas d'égalité après les cinq tirs de chaque équipe au premier tour, on poursuit les jets de sept mètres jusqu'à la décision. L'autre équipe commence.

Pour le deuxième tour, chaque équipe désigne cinq joueurs habilités à jouer. (Les joueurs déjà engagés peuvent être rappelés à nouveau).

Au cours de ce deuxième tour, une décision est obtenue en cas de différence de but après un tir des deux équipes.

Les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés, expulsés ou temporairement exclus au coup de sifflet final.

Les infractions graves commises pendant la période des jets de sept mètres doivent, dans tous les cas, être sanctionnées par une disqualification. En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur ou d'un gardien de but, un remplaçant habilité à jouer doit être désigné.

Pendant les tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres peuvent se trouver sur la moitié du terrain.

### **Article 10 : REGLEMENT FINANCIER**

Afin d'éviter une trop grande disparité des frais, il y aura péréquation des frais de déplacement.

Chaque club recevra sa note de frais à régler ou à percevoir dès la fin de la compétition.

A noter que pour les premiers tours les frais d'arbitrage sont réglés par le club recevant. (comme pour le championnat)

Pour les finalités (1/4 - 1/2 - FINALE) le comité se chargera de régler les frais d'arbitrage. (qui les facturera ensuite aux clubs concernés)

### **Article 11 : FORFAIT**

Phase préliminaire amende de Voir tarif voté en AG

Phase finale (1/2-1/4 –finale) amende de Voir tarif voté en AG **(le montant de l'amende sera redistribué au club organisateur à titre de dédommagement) pour moitié au club organisateur et moitié au comité.**

#### **TARIFS FORFAITS**

Forfait 1er et 2ème tour de Coupe	59,70 €
Forfait coupe tour supplémentaire	120,40 €
Forfait en phase finale (1/4 - 1/2 finales)	500 €

**Toute équipe ayant déclaré forfait en coupe de Vendée ne peut participer au Challenge.**

**Toute équipe ayant déclaré forfait en coupe de France (après le 1<sup>er</sup> tour) et/ou en coupe de Ligue ne pourra participer à la Coupe et au Challenge de Vendée.**

### **Article 12**

**A/ Conclusions de match :** mêmes formalités qu'en championnat, les délais seront communiqués avant chaque tour.

**B/ Feuilles de match :** mêmes formalités qu'en championnat.

**C/ transmission des résultats :** même formalités qu'en championnat

**N.B :** La commission sportive se réserve le droit de trancher tout litige non prévu au règlement.

## **CHALLENGE MASCULIN**

**✓ Le Challenge de Vendée masculin est réservé aux équipes évoluant en championnat départemental**

Les règlements généraux de la Coupe de Vendée seront appliqués au Challenge.

Précisions cependant :

### **Article 2 bis**

Toute équipe ayant déclaré forfait en Coupe de Vendée ne peut pas participer au Challenge.

Les équipes départementales éliminées en Coupe de Vendée sont automatiquement engagées en Challenge de Vendée si elles sont éliminées de la Coupe avant sa phase finale. (Avant les quarts)

### **Article 6 bis**

Participent à chaque tour, les vainqueurs du tour précédent plus les nouveaux éliminés de la Coupe.

Tirage au sort intégral. (idem Coupe)

## COUPE FEMININE

Les règlements de la Coupe de Vendée masculine seront appliqués à la Coupe de Vendée féminine.

### Précisions cependant : Article 2 bis

L'épreuve est ouverte à toutes les équipes seniors affiliées à la FFHB (départementales et régionales), sauf celles engagées en championnat inter-régional et national.

Concernant la COUPE FEMININE, le niveau de jeu des équipes sera le même que le niveau de championnat à la date de la rencontre de Coupe (championnats en deux phases).

### Article 3 bis

Sont habilités à participer à l'épreuve **les seniors féminins et U20 Territoriales**, dans les mêmes conditions que pour le championnat départemental.

### Article 5 : HANDICAP (pour les matchs simples)

Pour 1 division d'écart	2 buts
Pour 2 divisions	4 buts
Pour 3 divisions	6 buts
Pour 4 divisions	7 buts

Niveau du handicap des équipes féminines U20 ans équivaut à 2<sup>ème</sup> division

**1<sup>er</sup> Tour** : Les équipes régionales sont qualifiées pour le premier tour.

**2<sup>ème</sup> Tour** les équipes régionales entrent avec les équipes départementales qualifiées lors des tours précédents.  
Tirage au sort intégral et rencontres en match simple (handicap)

**Toute équipe vendéenne qualifiée en Coupe de France ou en Coupe Régionale sera qualifiée pour la Coupe de Vendée mais ne pourra redescendre après les 1/8èmes de finale de Coupe de Vendée.**

### Tournois :

**Afin d'éviter des exemptions ou pour limiter le nombre de tours nécessaires, des tournois à 3 avec un ou deux qualifiés peuvent être décidés. Dans ce cas il faudra se référer aux règlements des tournois. Les handicaps seront divisés de moitié en arrondissant au chiffre supérieur.**

Dans les tournois de Coupe, l'ordre des rencontres est le suivant :

Visiteur A contre Visiteur B

C contre vaincu 1er match (en cas d'égalité à la fin du 1er match, tirage au sort)

C contre vainqueur 1er match

Le temps de jeu est de 2x20 min par rencontre avec pause de 15 min entre 2 matchs.

## CHALLENGE FEMININ

**Le Challenge de Vendée féminin est réservé aux équipes évoluant en championnat départemental.**

Les règlements généraux de la Coupe de Vendée seront appliqués au Challenge.

### Précisions cependant :

#### Article 2 bis

Toute équipe ayant déclaré forfait en Coupe de Vendée ne peut pas participer au Challenge.

Les équipes départementales éliminées en Coupe de Vendée sont automatiquement engagées en Challenge de Vendée si elles sont éliminées de la Coupe avant sa phase finale. (Avant les quarts)

#### Article 6 bis

Participent à chaque tour, les vainqueurs du tour précédent plus les nouveaux éliminés de la Coupe.

Tirage au sort intégral. (idem Coupe)

**2<sup>ème</sup> tour** = Tirage au sort intégral et rencontres en match simple. (handicap)

**1/4 de Finale** rencontres sur terrain neutre, en match simple (handicap)

## TARIFS 2022 - 2023 - COMITE DE VENDEE

Votés en AG du 17 juin 2022

<b>ADHESION</b>	<b>150,80 €</b>
<b>ENGAGEMENTS D'EQUIPES</b>	
SENIORS Masc & Fém + 16 ans	<b>182,30 €</b>
Masc. - 19 ans	<b>149,80 €</b>
Masc - 16 ans & - Fém -17 ans	<b>149,80 €</b>
Masc - 14 ans & Fém -15 ans	<b>145,60 €</b>
<b>Masc - 12 &amp; - Fém - 13 ans - 1ère équipe</b>	<b>52,30 €</b>
<b>Masc -12 &amp; - Fém - 13 ans - 2ème équipe et plus</b>	<b>26,20 €</b>
<b>Masc -8 -10 ans &amp; Fém - 9 et -11 ans</b>	<b>- €</b>
Coupe de Vendée seniors	<b>48,60 €</b>
coupe de Vendée jeunes	<b>- €</b>
Engagement tardif	<b>48,60 €</b>
semaine supplémentaire pour engagement tardif	<b>9,45 €</b>
<b>LICENCES APPLICATION CATEGORIES GEST'HAND</b>	
Dirigeant	<b>10,00 €</b>
Blanche Dirigeant	<b>10,00 €</b>
Seniors + 16 ans	<b>27,20 €</b>
Jeunes 12/16 ans	<b>25,20 €</b>
Jeunes - 12 ans	<b>25,20 €</b>
<b>BABY HAND</b>	<b>15,30 €</b>
Blanche joueur	<b>27,20 €</b>
<b>LICENCES PRATIQUE NON COMPETITIVE</b>	
Loisir	<b>15,30 €</b>
HandFit Pratiquant	<b>13,60 €</b>
HandEnsemble Licencié Pratiquant	<b>6,80 €</b>
<b>FORMATION ARBITRES ET CADRES TECHNIQUES</b>	
	<b>Voir ITFE</b>
<b>AMENDES</b>	
<b>GESTION DES COMPETITIONS</b>	
<b>Retard conclusion seniors</b>	
<i>1er retard : après rappel et retour sous 8 jours</i>	<b>16,80 €</b>
<i>2ème rappel : après rappel et retour sous 8 jours</i>	<b>34,50 €</b>
<i>3ème rappel : après rappel et retour sous 8 jours</i>	<b>66,00 €</b>
Retard feuilles de match	<b>57,60 €</b>
Forfait seniors sur terrain	<b>119,40 €</b>
Forfait seniors avant 12h	<b>81,20 €</b>
Forfait jeunes sur terrain	<b>58,60 €</b>
Forfait jeunes vendredi avant 20h	<b>38,20 €</b>
Forfait général seniors	<b>361,40 €</b>
Forfait général jeunes	<b>174,90 €</b>
Forfait 1er et 2ème tour Coupe	<b>59,70 €</b>
Forfait coupe tour supplémentaire	<b>120,40 €</b>
Forfait phase finale (1/4 - 1/2 - finales)	<b>500,00 €</b>
Report de match seniors	<b>17,50 €</b>
Report de match jeunes	<b>9,10 €</b>
tarif kms non effectués	<b>0,62 €</b>

<b>AUTRES</b>	
Absence à l'AG	<b>70,00 €</b>
Absence à l'AG par voix	<b>7,90 €</b>
Pouvoir à l'AG	<b>38,20 €</b>
Licence disponible non présentée (à partir du 01 janvier)	<b>8,90 €</b>
Feuille de match mal remplie	<b>8,90 €</b>
Absence déclaration de tournoi	<b>100,00 €</b>
Indemnisation des repas	<b>6,50 €</b>
Indemnités kilométrique bénévole Comité	<b>0,34 €</b>
Participation clubs sélection de Vendée (stages et compétitions)	<b>1,55 / licencié</b>
<b>VENDEE HANDBALL</b>	
Abonnements club	
Abonnements individuels	
<b>SITE INTERNET</b>	
SITE INTERNET	<b>11,80 /10licenciés</b>
<b>Location kit mini hand GRATUIT CAUTION 80 €</b>	
<b>LABEL CLUB</b>	<b>41,30 €</b>
<b>SECRETARIAT</b>	<b>96,20 €</b>
<b>FOURNITURES ADMINISTRATIVES (par équipe)</b>	<b>10,50 €</b>
<b>Participation Clubs emploi CTF par licence</b>	<b>1,30 €</b>
<b>Indemnité club saisie licence événementielle sur gest'hand</b>	<b>0,50 €</b>

CALENDRIER GENERAL 2022-2023

MASCULINS

	V	A	C	N	C	E	S	C O U P E					U19 Expert	U19 confirmés	U16 EXPERT	U15 2ème DIVISION	U16 3ème DIVISION	U14 EXPERT	U14 CONFIRME	U14 DEBUTANT	U12 EXPERT	U12 CONFIRME	U12 DEBUTANT	U10 MASC	U10 NON COMPE TTITS	IC		
								P	L	E	S	R															N	G
17-18 septembre																												
24-25 septembre																												
1-2 octobre																												
8-9 octobre																												
15-16 octobre																												
22-23 octobre																												
29-30 octobre																												
5-6 novembre																												
12-13 novembre																												
19-20 novembre																												
26-27 novembre																												
3-4 décembre																												
10-11 décembre																												
17-18 décembre																												
7-8 janvier																												
14-15 janvier																												
21-22 janvier																												
28-29 janvier																												
4-5 février																												
11-12 février																												
18-19 février																												
25-26 février																												
4-5 mars																												
11-12 mars																												
18-19 mars																												
25-26 mars																												
1-2 avril																												
8-9 avril																												
15-16 avril																												
22-23 avril																												
29-30 avril																												
6-7 mai																												
13-14 mai																												
JEUDI 18 MAI																												
20-21 mai																												
27-28 mai																												
3-4 juin																												
10-11 juin																												
17-18 juin																												
24-25 juin																												

**Memo** .....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## INFOS Assurance FFHB – MMA

FFHB - MMA sur la plateforme dédiée

<https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/>

[https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/declaration sinistre enligne.php](https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/declaration_sinistre_enligne.php)

[https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/garanties complementaires.php](https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/garanties_complementaires.php)

<https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/documentation.php>

<https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/contact.php>

**PARTENAIRE DE LA**  
**VIE SPORTIVE**

**Crédit  Mutuel**  
*Océan*